

28

Bulletin Municipal N°28

Juillet 2013



SAINTE
FÉRÉOLE

www.sainte-fereole.fr

1 EDITO

2 DOSSIER

10 FINANCES

14 ACTUALITÉS

17 EN BREF

21 L'ECHO DE L'ESPACE
JEUNESSE

22 L'ECHO DE
MANOCALZATI

23 LE COIN DES
ASSOCIATIONS

26 COMPTES-RENDUS DU
CONSEIL MUNICIPAL

29 LE CARNET



INFORMATIONS COMMUNALES

Ouverture piscine

du 1er juillet au 31 août de 14 h 30 à 19 h 30

Tous les jours en juillet, fermée les mardis en août.

Tarifs : enfant (à partir de 3 ans et jusqu'à 12 ans) :

entrée = 1,30 € - abonnement (15 bains) = 15,00 €

adolescents (au delà de 12 ans) et adultes :

entrée = 2,60 € - abonnement (15 bains) = 30, 00 €

L'étang communal

La pêche est ouverte jusqu'au 30 septembre 2013 tous les samedis, dimanches et jours fériés.

La carte de pêche est à retirer au secrétariat de mairie (ouverture de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30).

Tarif : **4 € la journée ou 30 € pour la saison.**

Gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans qui devront être accompagnés d'un adulte pour pêcher.

TRANSPORT A LA DEMANDE - Modalités de fonctionnement

Le transport à la demande mis en place par le CCAS de Sainte-Féréole.

Si vous avez 65 ans, et que vous n'avez pas ou plus de véhicule, vous pouvez faire appel à un taxi pour vos déplacements :

- Une fois par semaine sur le territoire de la commune pour vous rendre à des manifestations ou faire vos courses par exemple
- Une fois par semaine sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou dans une administration : vous devrez présenter le justificatif du rendez-vous ainsi que, pour les rendez-vous médicaux, une attestation de votre caisse d'assurance maladie ou de votre mutuelle précisant que vous ne bénéficiez pas du transport sanitaire.

Ces déplacements ne seront pris en charge que si les transports à la demande mis en place par l'Agglo ne peuvent être utilisés.

Le CCAS vous rembourse les frais kilométriques d'après un formulaire complété par l'entreprise de taxi ; seul reste à votre charge le forfait de prise en charge (1,90 € à ce jour).

Les transports à la demande mis en place par l'Agglo de Brive : LIBEO A LA DEMANDE : ce service fonctionne les mardis après-midi et jeudi après-midi

Pour en bénéficier vous devez réserver la veille avant 17 heures en contactant le 05.55.74.20.13. Le départ a lieu au plus près de votre domicile entre 13h10 et 13h20 et le retour a lieu entre 16h30 et 16h40. Un tarif unique, actuellement de 2 € pour un billet aller-retour, est appliqué (les billets sont en vente à bord du bus), et la correspondance avec un bus urbain à l'arrivée est gratuite.

LIBEO ACCESSIBLE : ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite de l'agglomération qui ne peuvent pas emprunter le réseau de transport urbain Libéo.

Pour l'utiliser, vous devez :

1) vous inscrire au service, en complétant un dossier d'inscription qui stipule les conditions d'accès au service (renseignements à l'Infobus).

2) Dès que le dossier est validé par l'Agglomération de Brive, vous pouvez réserver jusqu'à 16 déplacements par mois en réservant la veille avant 17 heures au 05.55.74.20.13. Le tarif aller-retour est actuellement de 2 €.

Vie de voisinage

Avec les beaux jours nous retrouvons l'envie et la nécessité d'effectuer des travaux à l'extérieur. Afin que chacun puisse s'adonner à son activité favorite : bricolage, jardinage, ... sieste, il est utile de rappeler la réglementation dans le département de la Corrèze :

- les bruits de voisinage : arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 : «... Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00
Les propriétaires ou possesseurs de piscine sont tenus de prendre toutes mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains. »

- incinération des feuilles et débris végétaux : arrêté préfectoral du 30 janvier 1997

« du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre il est formellement interdit ... de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, landes, friches et maquis ... En dehors de ces périodes, ... seules les incinérations de végétaux en tas sont autorisées... les mises à feu dans l'après-midi ou en fin de journée sont interdites ... Les foyers devront se situer à une distance suffisante (50 mètres au moins) de tous points sensibles (habitations, bâtiments agricoles, voies communales, routes départementales et nationales). »



LA GENDARMERIE DE LA CORRÈZE VOUS PROTÈGE

« PREVENTION DES CAMBRIOLAGES »

Vous êtes chez vous :

Si vous constatez la présence d'individus ou de véhicules suspects, appelez immédiatement la gendarmerie en donnant un signalement le plus précis possible (plaques d'immatriculation par exemple).

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, et même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

En cas de courte absence :

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez les portes.
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Ne laissez pas de messages écrits signalant votre absence sur la porte d'entrée.
- Pour créer l'illusion d'une présence, laissez éventuellement un fond sonore (la radio par exemple).
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur (paillason, pot de fleurs, boîte aux lettres), déposez-les plutôt chez une personne de confiance.

En cas de longue absence :

Inscrivez-vous auprès de la gendarmerie au dispositif « Opération tranquillité vacances »

Protection des accès

- Fermez les volets et verrouillez-les. De temps en temps, faites-les ouvrir, si possible, par des voisins.
- Vérifiez la fiabilité des serrures et des verrous.

Argent et valeurs

- Ne conservez pas à votre domicile d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez et photographiez bijoux, valeurs et objets d'art. Mettez-les en lieu sûr, ainsi que vos chèquiers et cartes bancaires (coffre-fort, banque, etc...)
- Évitez également les cachettes plutôt classiques comme la salle de bain et la chambre. Trouvez plutôt une cachette originale connue de vous seul.

Courrier et téléphone

- Ne laissez pas votre courrier s'accumuler dans votre boîte aux lettres, demandez à un voisin de conserver votre courrier ou à La Poste de le faire suivre (enveloppe de réexpédition).
- Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant vos dates d'absence, ou transférez vos appels si vous le pouvez.

Si vous avez été victime d'un cambriolage :

- Prévenez immédiatement la gendarmerie ou le commissariat le plus proche du lieu de l'infraction en utilisant un autre appareil téléphonique que le vôtre (pour permettre aux enquêteurs d'identifier le dernier numéro appelé en utilisant la touche bis).
- Avant l'arrivée de la gendarmerie, interdisez l'accès des lieux à toutes personnes sauf cas de nécessité, afin de ne pas détruire les traces et indices utiles au bon déroulement de l'enquête. Ne touchez aucun objet, porte ou fenêtre.

GENDARMERIE - Communauté de brigades de DONZENAC
Le Martel 19270 DONZENAC - Tél. : 05 55 85 69 50 ou le 17



527. Corrèze - Ste-Féréole - Ecole des Filles

La journée « Portes ouvertes » du 1er juin 2013 a permis à de très nombreux habitants de visiter la réhabilitation de l'ancienne école des filles qui est maintenant scindée en 2 utilisations :

- une partie appelée « Maison des Associations » qui permettra à tous les ateliers de trouver un point de localisation fixe et un bureau général des associations
- une partie appelée « Salle du Temps Libre » qui accueillera La Rose des Vents, La Chorale, les expositions, les assemblées générales et réunions de famille ... etc ...

Cet édifice vient compléter une offre de service élargie. Il s'inscrit aussi dans une double vision :

- celle, tout d'abord, d'avoir des lieux de créations dédiés – la pratique d'activités culturelles quel qu'en soit le niveau ne peut être l'apanage des grandes villes.
- celle, ensuite, d'une visée patrimoniale. Le bâtiment possède les caractéristiques des constructions de la fin du 19^e siècle. Nous n'en avons changé aucun des volumes. De plus, après une longue concertation et les avis du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Corrèze et de la DDT (Direction Départementale des Territoires), nous avons décidé de nous rapprocher de son aspect d'origine en recouvrant les pierres apparentes.

Dans un autre registre qui s'inscrit aussi dans une vision culturelle et patrimoniale, nous poursuivons la réalisation d'équipements qui renforcent la personnalité de notre commune.

La création d'un chemin de la mémoire en liaison avec l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) autour des fermes de la Besse et du Treuil, et des sites du Trou du Loup et du Chat Huant.

La rénovation totale des vitraux de l'église avec la réparation et la réinstallation des « vitraux historiques » du chœur. Leur réutilisation a permis de doter l'église, y compris les impostes au dessus des portes, de vitraux, alors même que la moitié d'entre eux était en verre blanc.

La rénovation des deux fours communaux procède aussi de cette idée que la culture, la mémoire peuvent être véhiculées par le petit patrimoine.

Tous ces éléments rehaussés par les manifestations, les animations qui les entourent doivent nous aider à prendre conscience qu'une commune ce n'est pas seulement des maisons avec des gens qui les habitent mais un ensemble de lieux et de pratiques qui permettent une vie sociale foisonnante. A chacun de définir et choisir ses aspirations.

Bien amicalement.

Le Maire

NOUVELLES INSTALLATIONS DANS LA COMMUNE



Sainte-Féréole

Manuel Coiffure
à domicile

TÉL. 06 08 61 85 30



COIFFEUSE à DOMICILE
Brive & ses alentours
Femme-Homme-Enfant

Les Ciseaux de Sophie
06 24 44 16 75

www.coiffeuse-domicile-brive-la-gaillarde.fr Siren en cours

LA CULTURE ET LES LOISIRS CULTURELS À SAINTE FÉRÉOLE

La culture est indifféremment associée à l'art, aux sciences et techniques, aux traditions populaires, ou aux patrimoines anciens ou vivants. Il semble que, sur le territoire communal, l'offre culturelle soit finalement déjà bien ancrée avec une programmation qui s'enrichit, chaque année, de nouvelles initiatives. Il était nécessaire d'aider cette offre à se structurer et de permettre aussi la diversification de cette offre culturelle à travers l'éclosion de nouveaux projets.

La commune de Sainte Féréole a décidé de réhabiliter l'Espace du Temps Libre avec la volonté de mettre à disposition un outil ouvert à tous et permettre toutes les initiatives culturelles et artistiques. Lieu de création et d'échange, l'Espace du Temps Libre sera aussi, le plus souvent possible et à l'initiative des associations, le lieu de diffusion de cette création locale. Animer et dynamiser le tissu associatif local contribue pour la commune, depuis quelques années, à démystifier certains apriori véhiculés par les « mouvements » culturels et permet ainsi à ceux ou celles qui le souhaitent d'accéder à de nouvelles activités du corps ou de l'esprit en toute convivialité et avec l'idée d'accepter toutes les compétences sans esprit de compétition.

Faire et Montrer :

La seule ambition communale pour la culture est la mise à disposition d'un outil facilitateur de créations, d'échanges, mais aussi de préservation du patrimoine historique, rural communal voire territorial.

Le rôle de la commune n'est pas de définir ou d'imposer sa vision d'une culture mais de laisser accéder le plus grand nombre à toutes les formes de création artistiques et culturelles qu'elles soient populaires, accessibles ou plus « difficiles ».

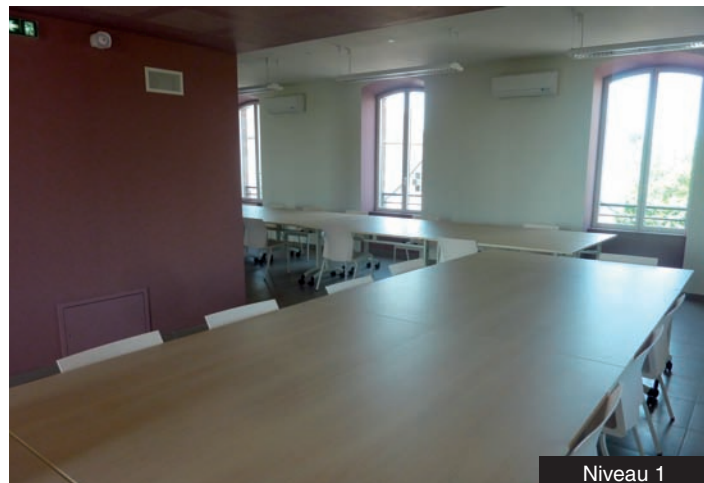
A l'image de la politique d'accompagnement des associations locales depuis de nombreuses années, grâce à cet espace, la commune accompagnera et proposera des outils et des structures au service de tous, tant pour des initiatives individuelles que collectives. La contrepartie sera le respect des lieux, du fonctionnement et du règlement intérieur.

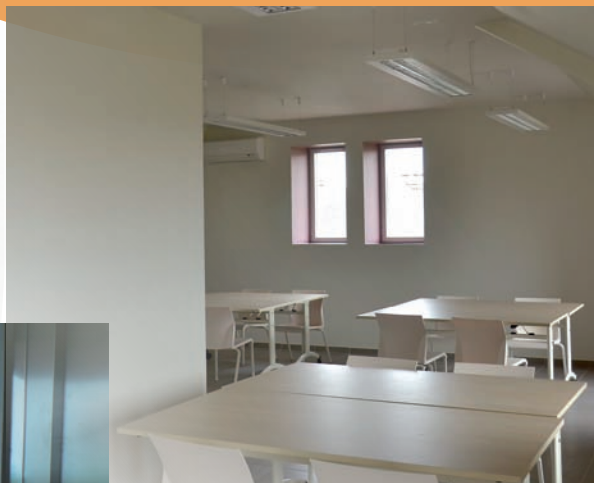
Cet espace permettra aux passionnés et créateurs, de développer ou de renforcer leur passion ; il existe déjà six associations impliquées dans les domaines de la création artistique ou encore de la valorisation du patrimoine. Il existe aussi des groupes de passionnés sur de nombreux sujets. L'Espace du Temps Libre peut être mis à disposition de ces groupes pour leur permettre de se structurer et de se développer quels que soient la passion, le talent, le style ou le niveau.

Beaucoup reste à faire dans les domaines de la musique, des arts

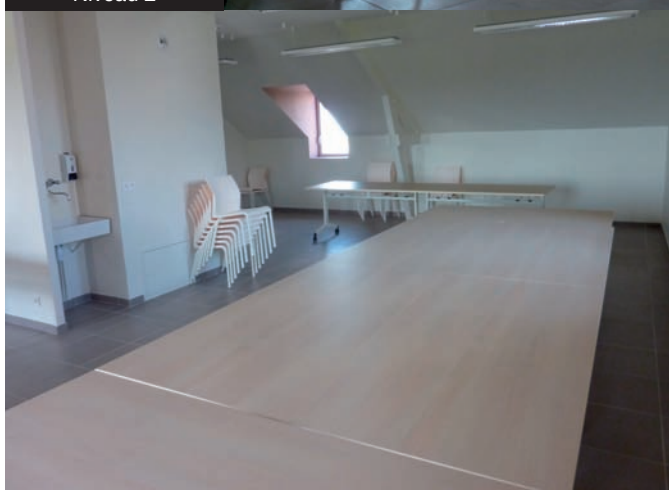
du spectacle, du théâtre...

Lieu de diffusions, d'expositions et de réunions, la Salle du Temps Libre sera prioritairement réservée aux associations locales à objets culturels et permettra au plus grand nombre d'accéder aux présentations et animations proposées. Cela permettra d'initier ou de développer chez certains de nouvelles envies d'apprentissage et de découverte ou le goût pour de nouvelles activités..





Niveau 2



MODALITES D'UTILISATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

La Maison des Associations Culturelles dispose de deux étages dont les salles sont exclusivement mises à la disposition des associations de la commune.

Rez-de-chaussée :

Expression :

- Chorale : le mercredi de 20 h à 22 h
- Atelier Culinaire : le 2^e mardi de chaque mois de 10 h à 12 h et de 18 h à 20 h

La Rose des Vents :

le 2^e et 4^e mercredi de chaque mois de 14 h à 17 h 30

1er étage :

Expression :

- Encadrement : le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30
- Aquarelle : le lundi de 14 h à 18 h 30
- Scrapbooking : le 1^{er} vendredi de chaque mois de 14 h à 18 h
- 1 point c'tout : le 4^e mardi de chaque mois de 20 h à 22 h

Comité de Jumelage :

Atelier Langue : le mercredi de 18 h 30 à 20 h 30

2ème étage :

Expression :

atelier maquettes et figurines : le 2^e vendredi de chaque mois de 19 h 30 à 23 h

Syndicat des Initiatives :

- scrabble : le lundi de 14 h à 16 h 30
- couture : le jeudi de 14 h à 17 h
- patchwork : le samedi de 14 h 30 à 17 h 30

Bureau des associations :

sous la gestion de l'Association La Flégeoise, ce bureau est réservé à toutes les associations de la commune qui pourront y établir leur siège social et administratif. Le mobilier est mis en place par la mairie ; la Flégeoise prend à sa charge l'installation de la ligne téléphonique, tout l'équipement informatique et les moyens de reproduction.

Complémentarité des Equipements :

Bibliothèque municipale rénovée, salles informatiques, Espace Jeunesse, lieux de projection, La Grande Salle avec une scène, une tribune et une régie son et lumière, et l'Espace du Temps Libre assurent une complémentarité de moyens mis à la disposition de la population de Sainte-Féréole. Ils permettent aux plus petits groupes informels de deux trois personnes de se réunir autour de leur passion, comme à des associations plus importantes d'organiser des événements à dimension régionale voire internationale du type de la Biennale d'aquarelle.

Retrouvez dans ce dossier les lieux mis à disposition et la répartition actualisée des activités.

COÛT FINANCIER DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

DEPENSES		
Salle du temps libre	H.T.	T.T.C.
Travaux	219 985,86	263 103,90
Maîtrise d'œuvre	22 348,30	26 728,57
Maison des associations	H.T.	T.T.C.
Travaux	402 527,92	481 423,39
Maîtrise d'œuvre	41 142,89	49 206,90
TOTAL	686 004,97	820 461,95

RECETTES	
Salle du temps libre	
Conseil Général	36 040,00
Maîtrise d'œuvre	48 000,00
Maison des associations	
Conseil Général	61 000,00
DETR (Etat)	43 990,00
Agglo de Brive	189 450,00
Total subventions	378 480,00
FCTVA (Fond compensation TVA)	127 023,92
Fonds propres de la commune	314 958,03
TOTAL	820 461,95



Cuisine et Atelier Art Culinaire



Entrée de la Salle du Temps Libre



Salle du Temps Libre



MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DU TEMPS LIBRE

La Salle du Temps Libre est mise à la disposition des associations et des habitants de la commune.

Elle sera prioritairement utilisée par la mairie afin d'y organiser des réunions, manifestations, réceptions, expositions ou cérémonies mais pourra être mise à disposition des associations de la commune, à titre gratuit deux fois par an, en vue d'organiser leurs activités, réunions, expositions ou manifestations.

Au-delà de ces deux gratuités, la Salle du Temps Libre devra être louée par les associations au tarif en vigueur.

Elle pourra également être louée aux habitants de Sainte-Féréole (et uniquement à eux) en vue d'organiser notamment des réunions de famille réunissant 60 personnes maximum.

La réservation de la Salle du Temps Libre se fera au moyen d'un imprimé de réservation disponible auprès du secrétariat de mairie ou téléchargeable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : www.sainte-feréole.fr



Vue sur le bourg depuis le 2^{ème} étage de la maison des associations

La demande de réservation devra être déposée ou transmise auprès du secrétariat de mairie au moins un mois avant la date souhaitée d'utilisation de la salle.

La réservation sera effective après signature de cet imprimé par le Maire ou son représentant, et retour au demandeur.

Les tarifs de location, approuvés par le conseil municipal du 1er juillet sont les suivants :

- location moins de 12 heures : 150 €
 - location par 24 heures : 300 €
 - par 12 heures supplémentaires : 150 €
- La caution est fixée à 500 €.



LE CHEMIN DE LA MÉMOIRE

La commune a lancé la consultation pour la réalisation des travaux d'aménagement du Chemin de la Mémoire en mode « entreprise générale » qui regroupait donc les travaux de voirie., de cristallisation des ruines des deux fermes, de fourniture et pose de panneaux et poteaux en schiste, ainsi que de réhabilitation de la « Cabane Cubaine » au Trou du Loup. Aucune entreprise n'a présenté d'offre.

Comme le prévoit le Code des Marchés Publics, la commune et le Maître d'Oeuvre, le bureau d'études DEJANTE, procèdent actuellement à la consultation d'entreprises dans chacune des spécialités du projet : voirie avec aménagement du parking, cristallisation des ruines des deux fermes, fourniture, pose et gravure des poteaux et panneaux en schiste ardoisier, réhabilitation de la « Cabane Cubaine » au Trou du Loup.

L'équipe technique communale participe également à l'aménagement du site : élagage des arbres, assainissement du chemin ...

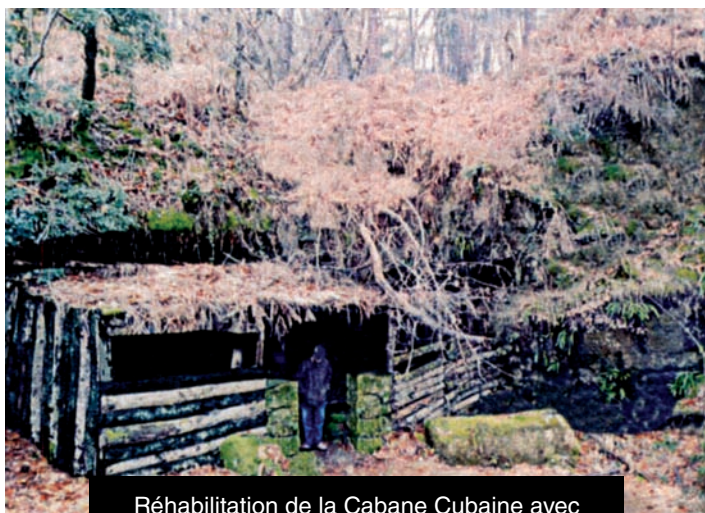


Le chemin devient un lieu d'exposition en plein air et un vrai Chemin de Mémoire

Traitement du chemin d'accès aux différents sites



Cristallisation des ruines des fermes de la Besse et du Treuil

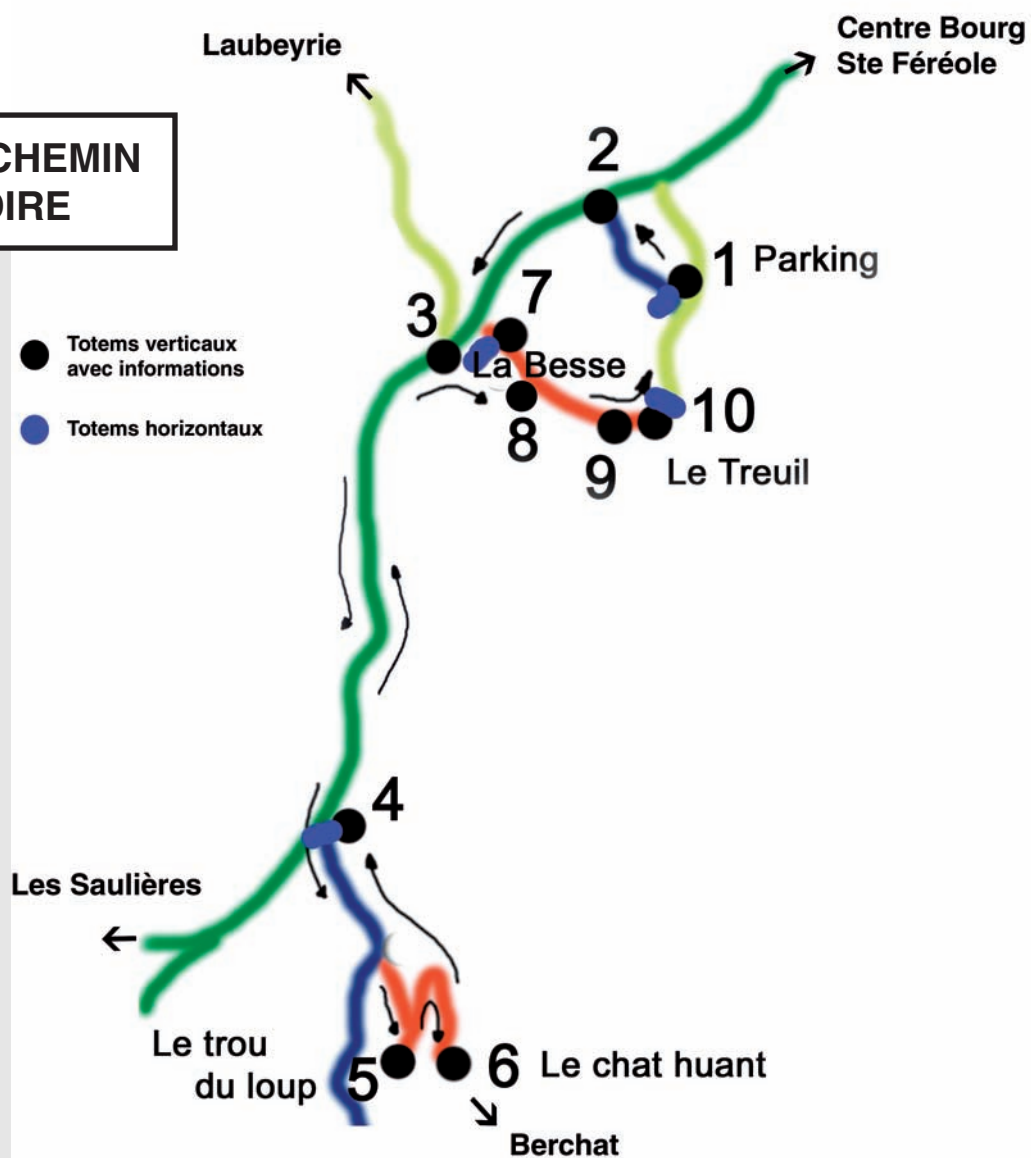


Réhabilitation de la Cabane Cubaine avec des matériaux naturels



Quelques années plus tard, le site est purgé de tous les éléments éphémères. L'Histoire demeure en place, le bois prend une immuable patine.

LE CIRCUIT DU CHEMIN DE LA MÉMOIRE



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINES 2013 30ÈME ÉDITION 14 ET 15 SEPTEMBRE 2013

Thème : 1913-2013 : 100 ans de protection : un siècle d'évolution

Samedi 14 Septembre 2013

L'année 2013 revêt pour le monde du patrimoine une importance bien particulière puisqu'elle sera le cadre de la commémoration d'une loi fondatrice pour la protection des monuments historiques en France, celle du 31 décembre 1913, mais aussi de la célébration du 30e anniversaire des Journées Européennes du patrimoine initiées et accompagnées par le ministère de la culture. Deux événements majeurs, qui ont vocation à unir leur charge culturelle et symbolique pour convier les citoyens à partager leur amour du patrimoine en cette année historique.

A travers ces journées, comme chaque année, le patrimoine rural sera mis en avant avec la traditionnelle journée de valorisation du patrimoine rural à l'Auberge des Sources, le Vendredi 13 Septembre pour les écoles de Sainte - Féréole et le Samedi 14 Septembre pour le grand public. Batteuses, vieux outils agricoles, démonstration de vieux métiers artisanaux ou anciennes techniques agricoles seront mis en valeur. Ces journées sont organisées par l'association « Les Passionnés de l'ancien patrimoine rural de Sainte Féréole et sa Région » dont le siège social est situé sur la commune.

D'autre part, le groupe patrimoine de la commune a décidé de mettre en avant à l'occasion de ces journées, le samedi 14 Septembre, deux actions marquantes de valorisation du patrimoine communal qui illustrent le thème de cette année : 100 ans de protection : un siècle d'évolution.

D'abord, la rénovation du petit patrimoine rural populaire sera mise en avant avec la « remise » du Four du hameau de Sauvagnac aux habitants au travers d'une sympathique et conviviale manifestation. En collaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise une exposition sur le thème du petit patrimoine bâti sera présentée. La rénovation du four et du puits a été réalisée avec le concours et l'appui technique du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Corrèze (CAUE) et en particulier son architecte-conseil Mme Deschamps.

Ensuite, la commune a décidé de remettre en valeur les vitraux de l'Eglise et a lancé une campagne de rénovation avec l'aide de la Conservation Départementale des antiquités et objets d'arts (CDAO) et sa conservatrice Mme Combrouze-Lafaye dont les services sont hébergés au Conseil Général de la Corrèze. Les nouveaux vitraux ont été réalisés par les Ateliers Guinot de Limoges, Jean-François Guinot perpétue la tradition des Maîtres-Verrier en répétant les gestes millénaires qu'il met au service de la création et de la formation. Il intervient sur le patrimoine historique, public ou privé. Il sera présent pour les Journées du Patrimoine à Sainte Féréole.

Aussi, le groupe souhaite mettre en évidence le patrimoine

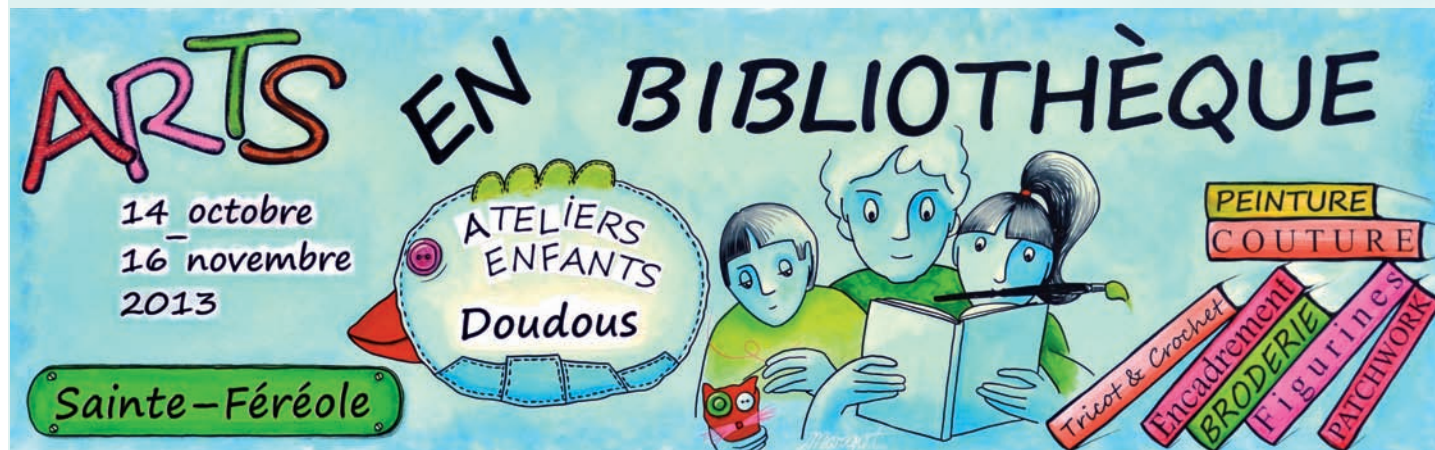
bâti et mobilier de l'église ainsi que la rénovation des vitraux à l'occasion de ces journées du patrimoine. Visites guidées, interventions de professionnels de la conservation du patrimoine classé ou non classé, conférences rythmeront cette journée en cours d'élaboration qui permettra de découvrir l'histoire de notre patrimoine religieux.

La commune ne dispose pas de monuments classés selon la nomenclature de la loi du 31 décembre 1913 pour les monuments historiques, mais elle dispose au sein de l'église dite St Martin de quelques pièces remarquables qui ont fait l'objet d'un classement à l'inventaire régional des objets historiques. Il sera possible de découvrir ou redécouvrir ces pièces à l'occasion de cette journée.

Si vous souhaitez rejoindre le groupe patrimoine pour œuvrer collectivement à la valorisation du patrimoine culturel, bâti, naturel et populaire de la commune, merci de contacter le secrétariat de la commune.



BIBLIOTHÈQUE EN FÊTE



Dans le cadre de « Bibliothèque en fête », la bibliothèque de Sainte-Féréole vous invite à venir admirer, du 14 octobre au 16 novembre 2013, les « arts en bibliothèque ». A cette occasion, de nombreuses animations autour de l'Art seront proposées :

expositions d'artistes et de diverses associations (aquarelle, acrylique, figurines, patchwork, couture, petits points, encadrement ...)

- exposition de livres précieux et de pantins
- ateliers gratuits (réalisation de pantins et doudous), pour petits et grands, animés par une artiste professionnelle. au cours de ces ateliers, vous apprendrez à réaliser de petits personnages très colorés à partir de vieux bouts de tissus (nombre maximum de participants : 10)

Renseignements et inscriptions du 1er au 15 octobre au n° suivant : 06.77.47.98.27

A cette occasion les heures d'ouverture seront les suivantes :

lundi : 16h30 / 18h30

mercredi : 13h30 / 18h

vendredi : 17h / 19h

samedi : 10h / 18h non stop

La fin de l'année 2013 verra la mise en place de prêt de livres à domicile à la demande. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès à présent en contactant la bibliothèque par téléphone au 05.55.92.25.32 ou par internet à l'adresse suivante bibliosantafe@orange.fr

Les adolescents ne seront pas en reste puisque, d'ici la fin de l'année, 1 écran, 1 console ainsi que des jeux vidéo seront mis à leur disposition.

Enfin, nous vous rappelons que la bibliothèque dispose d'un espace de travail avec wi-fi gratuit.

N'hésitez donc pas à venir, vous serez toujours les bienvenus !

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

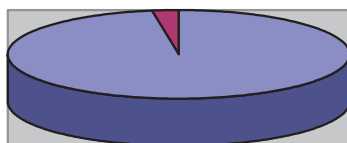
ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS 2012 REALISES

INTITULE PROGRAMME	REALISATIONS	SUBVENTIONS
Eclairage Public	84 101,29	11 500,00
Enfouissement des réseaux	48 147,91	26 373,00
Mobilier divers	9 006,56	3 663,66
Aménagement cour école		1 448,93
Voirie communale	8 264,61	
Espace jeunes Accueil de loisirs	4 540,04	100 000,00
Petit patrimoine	40 336,81	10 000,00
Voirie communale 2011	65 078,01	
Réfection trottoirs Pradelles	234 848,29	28 737,66
Echange terrain cne/PEP		46 000,00
Salle du temps libre/Maison des associations culturelles	418 755,55	43 768,19
Etude noms bâtiments cnx	11 166,00	
Travaux bâtiments communaux	4 385,73	
Réfection stades	11 272,91	
Abords maison de l'enfance		220 000,00
Matériel local boucherie	23 920,00	
Aménagement Place de l'Eglise	12 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT-VUE D'ENSEMBLE

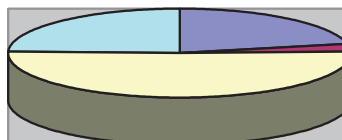
Budget 2012	1 887 605,00
Compte Administratif 2012	1 047 689,55

DEPENSES



■ Opérations d'équipement
■ Remboursement échéance emprunt

RECETTES



■ Subventions d'investissement
■ Dotations, Fonds divers et réserves
□ Affectation des résultats
■ Emprunt

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Budget 2012	Compte Administratif 2012	Libellé	Budget 2012	Compte Administratif 2012
Charges à caractère général	396 040,00	395 686,28	Atténuation de charges	6 500,00	6 680,68
Charges de personnel	574 822,00	549 339,59	Produits des services, du domaine et ventes ...	146 000,00	147 863,04
Charges de gestion courante	89 090,00	86 552,46	Impôts et taxes	622 538,00	633 594,72
Charges financières	10 230,00	7 479,76	Dotations et participations	628 749,00	624 267,38
Charges exceptionnelles	200,00	4,32	Autres produits de gestion courante	35 500,00	132 974,00
Dépenses imprévues	20 000,00	0,00	Produits exceptionnels	1 100,00	92 382,09
Virement à la section d'invnt	338 336,00		Opération d'ordre	0,00	226,35
Opération d'ordre	11 669,00	11 669,00			
TOTAL	1 440 387,00	1 142 957,76	TOTAL	1 440 387,00	1 637 988,26

ANALYSE TRÉSORIÈRE

(TRÉSORERIE PRINCIPALE D'ALLASSAC)

COMMUNE DE SAINTÉ-FÉREOLE : PRINCIPAUX CONSTATS

Les charges de fonctionnement réelles augmentent de 6.4 % par rapport à 2011.

La répartition de ces charges est la suivante :

Les charges de personnel représentent **52 %** des dépenses de fonctionnement. Ce qui équivaut à un montant de 292 € par habitant et par an, contre 278 € en moyenne pour les communes de la même strate démographique à l'échelon départemental.

Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparation, fluides assurances) , **38%**. Elles représentent un montant de 210 € par habitant c/ 190 € en moyenne pour les Communes de la même strate à l'échelon départemental.

Les charges de gestion courante (subventions, participations, indemnités élus, etc) : **8%**

Sur la même période, les produits de fonctionnement réels ont augmenté de 8 %.

Leur répartition est la suivante :

Les ressources fiscales représentent **38 %**. Montant de 342 € par habitant c/ 393 € en moyenne pour les Communes de la même strate.

Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités locales : **38 %**. Elles représentent un montant de 335 euros / habitant. En moyenne à l'échelon départemental ce montant est de 262 euros/habitant.

Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics) : **17 %**

Entre 2011 et 2012, les recettes fiscales ont cru de 3%.

Les subventions et participations de l'Etat sont restées stables.

Les produits courants ont augmenté de 50% (augmentation liée au transfert de l'excédent du budget annexe achat de terrain).

Les produits de fonctionnement augmentant plus vite que les dépenses, il en résulte une augmentation de la Capacité d'autofinancement brute de 11.6 % (soit +52792 € par rapport à 2011 pour un montant total 2012 de 506 701 €).

Une évolution identique est à noter si l'on raisonne en termes de CAF nette (ie nette du remboursement de la dette d'emprunt en capital), le montant d'emprunt remboursé en 2012 étant équivalent à celui de 2011. Cette CAF nette s'établit à 481062 euros en 2012 (c/ 429 749 € en 2011).

Sachant que la CAF nette est un indicateur de gestion par excellence, puisqu'elle représente le reliquat de fonctionnement disponible pour financer les nouvelles dépenses d'équipement. Elle est donc une composante du financement disponible.

Le niveau d'endettement de la collectivité reste faible.

Certes, l'encours de la dette a augmenté entre 2011 et 2012 de 154.4 % (de 126 217.78 € en 2011 à 321 128 € en 2012).

Cependant le ratio d'endettement (encours de la dette / produits de fonctionnement réels) s'élève à 0.21%. Autrement dit, il suffirait que la Commune consacre deux mois et demi de ses produits de fonctionnement réels pour solder sa dette en totalité ce qui est très peu.

Pour donner un ordre d'idée, l'encours de la dette au 31/12/2012 représente un montant de 173 euros par habitant. Pour les communes du département de la même strate, ce montant s'élève en moyenne à 711 euros. Autrement dit, la Commune a un niveau d'endettement près de sept fois inférieur à celui des Communes de la même strate au niveau départemental.

En revanche, le niveau des investissements réalisés par la Commune reste soutenu : les dépenses consacrées à accroître le patrimoine de la collectivité –investissement- s'élèvent en effet à 1 021 824 euros en 2012, soit une augmentation de près de 30% par rapport à 2011.

Ainsi le patrimoine de la Commune est augmenté de 550 euros par habitant contre 325 euros pour les Communes de la même strate à l'échelle départementale.

Au regard des ratios de l'analyse financière (tenant compte de la CAF dégagée en 2012), il apparaît que le **financement des investissements de cette année se traduit par une variation positive du fonds de roulement.**

La différence entre les ressources d'investissement 2012 (dont la CAF 2012) et les dépenses d'investissement de cette même année fait apparaître un excédent de financement de **22 319 euros** (variation positive du fonds de roulement).

En comparaison, le financement des investissements de 2011 était déficitaire à hauteur de 18 417 euros.

Cette évolution positive du financement des investissements s'explique par l'augmentation de la CAF nette mais aussi par le recours à l'emprunt.

Enfin, **l'analyse des grandes masses du bilan, fait apparaître une amélioration de l'équilibre du haut bilan.**

Le fonds de roulement reste négatif mais dans une moindre proportion (-58697 euros).

Cela étant dit, le fonds de roulement doit en principe permettre de financer les besoins en trésorerie dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (décalage dans le temps entre les encaissements et les décaissements). Or la Commune de Sainte-Féréole n'a pas de besoin en fonds de roulement sur l'exercice 2012.

Il en résulte qu'en dépit d'un fonds de roulement négatif, **la trésorerie nette se situe à un niveau correct en 2012 (179 321 euros)**. A titre de comparaison, cette trésorerie en 2011 s'élevait à 120 051 euros.

BUDGET PRIMITIF 2013

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

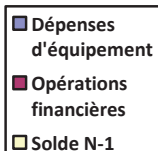
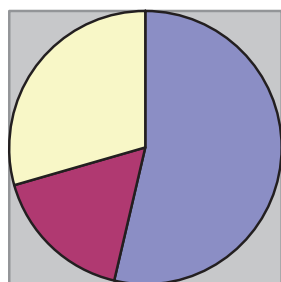
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Budget 2012	Budget 2013	Report 2012	Total 2013
Dépenses d'équipement *Opérations d'équipement (total)	1 507 656,00	694 945,00	317 423,00	1 012 368,00
Dépenses opérations financières *Emprunts et dettes assimilés	26 130,00	321 506,00		321 506,00
Solde d'exécution N-1	544 926,00	553 731,00		553 731,00
Total dépenses d'investissement	2 078 712,00	1 570 182,00	317 423,00	1 887 605,00

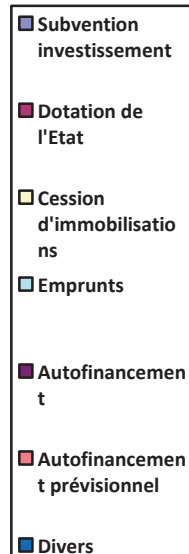
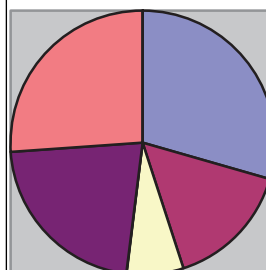
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Budget 2012	Budget 2013	Report 2012	Total 2013
Recettes d'équipement *Subventions d'investissement	582 070,00	230 856,00	333 990,00	564 846,00
Recettes opérations financières *Dotations, fonds divers et réserves	139 182,00	178 190,00	119 182,00	297 372,00
Cessions d'immobilisations	143 873,00	130 000,00		130 000,00
Emprunts et dettes assimilés	397 673,00			
Virement section d'investissement	338 336,00	421 791,00		421 791,00
Affectation résultat	463 909,00	495 030,00		495 030,00
Opération d'ordre	11 669,00			
Dépôt et cautionnement	2 000,00	2 000,00		2 000,00
Total recettes d'investissement	2 078 712,00	1 457 867,00	453 172,00	1 911 039,00

DEPENSES



RECETTES



ZOOM SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2013

N° de prog	INTITULE DU PROGRAMME	REPORTS 2012	TRANCHE 2013	TOTAL BUDGET	SUBVENTIONS
305	Eclairage Public	6 634,00	10 000,00	16 634,00	23 000,00
312	Mobilier divers		7 500,00	7 500,00	
335	Travaux agrandissement cimetière	9 672,00	10 000,00	19 672,00	
362	Voirie communale		20 000,00	20 000,00	
376	Espace Jeunes Accueil Loisirs		10 645,00	10 645,00	
384	Petit patrimoine	1 383,00	2 300,00	3 683,00	10 000,00
393	Voirie communale	39 151,00	30 000,00	69 151,00	47 750,00
384	Réfection trottoirs lotissement Pradelles	41 351,00	3 500,00	44 851,00	
396	MTL Maison des Associations Culturelles	168 296,00	225 000,00	393 296,00	334 711,00
399	Signalisation	19 136,00	65 000,00	84 136,00	5 524,00
400	Restauration vitraux	27 800,00	5 000,00	32 800,00	18 861,00
404	Aménagement Place de l'Eglise	4 000,00	136 000,00	140 000,00	65 000,00
405	Travaux bâtiments communaux		20 000,00	20 000,00	
406	Aide à la rénovation des façades		10 000,00	10 000,00	
407	Maison de la Nature		10 000,00	10 000,00	
408	Chemin des Mémoires		80 000,00	80 000,00	60 000,00
409	Réfection école maternelle		20 000,00	20 000,00	

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2013	TAUX 2012	COMMUNAUX 2013	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	1 963 000	10,56%	10,56%	207 293
Foncier Bâti	1 189 000	15,84%	15,84%	188 338
Foncier Non Bâti	76 400	62,40%	62,40%	47 674
TOTAL				443 305

TAXES	2012	2013
Dotation Communauté d'Agglomération de Brive		
*Compensation Taxe Professionnelle	129 538,00	109 315,00
Dotation Communauté d'Agglomération de Brive		
*Solidarité		

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Budget 2012	Budget 2013	Libellé	Budget 2012	Budget 2013
Charges à caractère général	396 040,00	390 163,00	Produits des services du domaine et ventes diverses	146 000,00	91 800,00
Charges de personnel	574 822,00	409 900,00	Impôts et taxes	622 538,00	629 620,00
Autres charges de gestion courante	89 090,00	79 580,00	Dotations, subventions, participations	628 749,00	568 027,00
Charges financières	10 230,00	17 713,00	Autres produits de gestion courante	35 500,00	33 300,00
Charges exceptionnelles	200,00	200,00	Atténuation de charges	6 500,00	15 500,00
Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	Produits exceptionnels	1 100,00	1 100,00
Virement à la section d'investissement	338 336,00	421 791,00			
Opérations d'ordre	11 669,00				
TOTAL	1 440 387,00	1 339 347,00	TOTAL	1 440 387,00	1 339 347,00

ACTUALITES

LOTISSEMENT LE COLOMBIER

La première tranche de travaux pour l'aménagement de 11 lots est terminée.

Dans sa séance du 3 mai 2013, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des 11 lots, variant de 10 à 35 € le m².

Six lots ont été vendus directement par la commune.

Pour les cinq lots restants la mairie a donné mandat de vente à deux agences immobilières qui ont procédé à trois ventes.

A ce jour, il reste deux lots:

Lot n°10 – 2 412 m² : 32 000€ T.T.C.

Lot n°11 – 2 327 m² : 32 000€ T.T.C.

Pour tout renseignement sur l'un de ces lots vous pouvez contacter:
SQUARE HABITAT – 21 Avenue de Paris – 19100 BRIVE.
LA BOURSE DE L'IMMOBILIER – ZA Les combettes - 19270 USSAC.



LES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME TRANCHE ONT DÉBUTÉ



AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ÉGLISE

Ce projet d'aménagement vous a été présenté dans le bulletin municipal n° 26.

Le permis de construire est revenu approuvé le 27 juin 2013.

Le maître d'Oeuvre prépare le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Cette consultation se fera courant juillet en procédure adaptée comme le prévoit le Code des Marchés Publics .

Le démarrage prévisible des travaux est à l'automne 2013 pour une durée de six mois.

En préalable à ces travaux des fouilles archéologiques préventives ont été imposées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Cette campagne de fouilles débutera dans le courant du mois de septembre.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2013 - 2014

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires a pour objet de modifier les rythmes scolaires dans l'enseignement du 1er degré.

Cette réforme entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, les communes pouvaient demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de cette réforme à l'année scolaire 2014-2015 ; cette dérogation devait être formulée avant le 31 mars 2013.

Voici les grandes lignes de cette réforme :

Un enseignement assuré durant 9 demi-journées incluant le mercredi matin, ce temps d'enseignement étant toujours de 24 heures par semaine

Une durée maximale journalière de 5h.30 et une durée maximale de 3h.30 par demi-journée

Une pause méridienne d'au moins 1h.30

Des activités pédagogiques complémentaires (APC) qui s'ajoutent aux 24 heures d'enseignement et qui se déroulent en groupes restreints afin d'aider les élèves qui rencontrent des difficultés (1h.30 durant 24 semaines sur les 36 de l'année scolaire)

Mise en place d'un temps d'activités périscolaires à la charge des collectivités locales, soit $\frac{3}{4}$ d'heure par jour sur 4 jours.

Ces activités contrairement à la classe n'ont pas de caractère obligatoire.

Une aide sera accordée à toutes les communes qui mettent en œuvre la réforme à la rentrée 2013 ; elles se verront allouer une dotation forfaitaire globale de 50 € par élève. Il est à souligner que cette dotation n'est prévue que pour la seule année scolaire 2013-2014.

Cette aide représentant 7 600 € pour nos 152 élèves prévus à la rentrée de septembre 2013, restent à la charge de la commune des dépenses de plus de 25 000 € (salaires des intervenants effectuant les activités périscolaires, matériel pour ces activités ...).

Néanmoins, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer cette réforme dès septembre 2013 avec la volonté de choisir soigneusement les intervenants pour leur compétence et leur sens des responsabilités, et ainsi mettre en place des activités de qualité. Ces activités seront gratuites pour les familles.

Après concertation avec les délégués des parents d'élèves, la présidente de l'Association des parents d'élèves et les enseignants, il a été retenu que ces activités auraient lieu pour les primaires : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h.45 à 16h.30 et pour les maternelles : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h.30 à 14h.15.

Le choix de ces horaires a été validé par le Conseil d'école du 29 mars 2013, par le Conseil Municipal du 3 mai 2013 et par le Directeur académique des services de l'éducation nationale le 21 mai 2013.

De même ont été validées les activités périscolaires qui seront mises en place dès la rentrée prochaine ; c'est-à-dire :

Musique et chants

Expression orale, contes et théâtre

Multimédia, informatique

Sports de l'esprit



Les intervenants sont :

pour Musique et Chant : **Karen PICARDA**

Mme PICARDA est diplômée en violon, flûte traversière, chant et solfège ; depuis 10 ans, elle exerce dans les écoles et est notamment intervenue à l'école de Sainte-Féréole en 2011-2012

pour expression orale : **Anne-Marie PARAUD** et **Fabienne GALERNE**

Mme PARAUD est bénévole à la bibliothèque municipale depuis 2003 où elle accueille, notamment, les enfants de l'école.

Elle est également animatrice d'un atelier de cuisine au sein de l'association Expressions.

Mme GALERNE a été bénévole à la bibliothèque municipale de Ste Féréole de 2000 à 2012. Elle a mis en place la gestion informatique et a permis à la bibliothèque de se développer.

Mme GALERNE a également aidé à la mise en place de l'aide aux devoirs pendant la garderie périscolaire.

Elle a le diplôme d'état d'infirmière et est infirmière enseignante

pour multimédia – informatique : **Françoise FARGES**

Mme FARGES est diplômée BAC + 5 (économie mathématiques et statistiques).

Elle est formatrice auprès de différents organismes (CCI, GRETA, IUT GEA...).

pour les sports de l'esprit : **Aurélian COURSIERE**

Aurélian est le directeur de l'ALSH depuis le 1er juillet 2011

Il assure l'aide aux devoirs de 17H.00 à 18H.00.

Il est titulaire du BAFA et du Brevet d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'ALSH.

En 2011 il a obtenu le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport dans le domaine de structure d'animation socio-culturelle et socio-éducative pour les maternelles : Aurore CHASSARD

Titulaire du BAFA, Aurore assure la garderie périscolaire les lundis mardis jeudis et vendredis et est animatrice à l'accueil de loisirs le mercredi.

Une lettre expliquant cette organisation des nouveaux rythmes scolaires a été envoyée à la directrice de l'école, aux intervenants et à tous les parents d'élèves avec une étude de besoins à l'intention des parents pour l'organisation du mercredi et la participation aux activités périscolaires.





ÉLECTIONS : NOUVEAUX MODE DE SCRUTIN

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

La loi 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires a apporté plusieurs modifications qui s'appliqueront dès les prochaines élections municipales en 2014 :

- le seuil de la proportionnelle a été abaissé de 3 500 à 1 000 habitants. En conséquence plus de 6 500 communes seront concernées par cette modification électorale (26 % des communes contre 8 % aujourd'hui).
- la parité (stricte alternance de candidats des deux sexes) s'appliquera dès 1 000 habitants. La parité s'appliquera également dans ces communes pour l'attribution des délégations des adjoints. La commune de Sainte-Féréole, qui compte 1863 habitants au 1er janvier 2013 (source INSEE), est concernée par ces nouvelles dispositions.

Concrètement, cela signifie que :

- la liste des candidats à l'élection sera composée alternativement de personne de chaque sexe
- lors des élections, il n'y aura plus possibilité de rayer de nom sur la liste présentée

INTERCOMMUNALITES

La loi met également en œuvre le principe du « fléchage » pour l'élection au suffrage universel direct des représentants des communes au sein de la nouvelle agglomération.

Les conseillers communautaires seront élus par fléchage lors du scrutin municipal. La liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire figurera de manière distincte sur le même bulletin que la liste des candidats au conseil municipal. Les électeurs ne voteront donc qu'une seule fois mais les voix issues du scrutin municipal serviront à la fois à la répartition des sièges du conseil municipal et à la répartition des sièges de la commune au conseil communautaire. Les conseillers communautaires seront donc élus en même temps et pour la même durée que les conseillers municipaux.

RAPPEL

Depuis 2012, la commune compte deux bureaux de vote, tous deux installés à la Grande Salle. Chaque bureau de vote a été établi par référence à la RD44. Ainsi, sont rattachés au bureau de vote n°1 les personnes domiciliées à l'Ouest de la RD 44 et au bureau de vote n°2 les personnes domiciliées à l'Est de la RD 44.
Le jour des élections vous devez vous présenter au bureau de vote figurant sur votre carte électorale.

Inscription sur les listes électorales

Du 1er septembre au 31 décembre, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune, auprès du secrétariat de mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population a été réalisé du 17 janvier 2013 au 16 février 2013 par trois agents recenseurs qui se sont rendus à chaque domicile.

Les résultats de cette collecte sont les suivants :

nombre total de logements enquêtés : 964 répartis comme suit :

782 résidences principales
103 résidences secondaires
79 logements vacants

population totale communale : 1826. Elle était de 1749 lors du dernier recensement en 2008.

Pour information, s'ajoute à cette population totale, la population dite « comptée à part » composée notamment des étudiants et des personnes en maison de retraite (52 personnes).

Rappel : chaque habitant compte pour l'attribution de la dotation globale de fonctionnement (Etat).

Se faire recenser est donc un devoir citoyen à l'échelon communal !

DU MOUVEMENT DANS L'EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL

Depuis le 1er janvier 2014 les 7 agents affectés à la Maison de l'Enfance ont été transférés à l'AGGLO de Brive qui a pris la compétence « petite enfance ».

LES RECRUTEMENTS :

Christian SERRE

Au sein de l'équipe technique depuis le 8 octobre 2012, il remplace Alexandre SIMONOT qui a demandé sa mutation au Conseil Général.

Aurore CHASSARD

Elle remplace Marie Claire GRELLIER, partie à la retraite depuis le 1er novembre 2012.

Elle intervient à la garderie, à l'accueil de loisirs les mercredis des périodes scolaires et prépare les repas de la maison de l'enfance et de l'accueil de loisirs pendant les vacances.

A compter de la rentrée de septembre 2013, elle assurera les activités périscolaires de la maternelle dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

EMPLOIS D'AVENIR

Dans le cadre du dispositif mis en place par le Gouvernement, deux contrats « emplois d'avenir » ont été signés avec des jeunes de la commune.

Ce dispositif récemment mis en place vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans. Les jeunes sont recrutés pour un contrat

de 3 ans et touchent un salaire équivalent au SMIC. L'Etat prend en charge 75 % du salaire brut, la commune les 25 % restants. La collectivité s'engage en matière d'accompagnement du jeune : contenu du poste, tutorat, formation ...

Jonathan MORIGNY

Recruté depuis le 1er mai 2013 en tant qu'agent d'entretien des espaces verts.

Il assure l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site.

Il renforce l'équipe technique dans ses différentes tâches. Dans le cadre de ce contrat, le Conseil Général prend en charge 50 % de la part restant à la charge de la commune.

Sandy CONET

Recrutée à partir du 8 juillet 2013 en tant qu'agent polyvalent.

Pendant les vacances scolaires, elle sera animatrice à l'accueil de loisirs.

Pendant les périodes scolaires, elle fera l'entretien des locaux scolaires et aidera le personnel de la cantine pour le service et surveillera les enfants de la maternelle avec les ATSEM après le repas et jusqu'à 13h.20.

L'effectif total du personnel communal est de : 13 agents équivalents temps plein

CÉRÉMONIES DU SOUVENIR



Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 mettant fin à la 2ème Guerre Mondiale



Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie

ALLÉE ANTOINE VALÉRY

Antoine Valéry fut conseiller municipal de Sainte Féréole de 1959 à 1971. Il fut élu maire en septembre 1972 à la suite du décès de Michel Alvinerie et jusqu'en 1977. Il eut d'ailleurs dans son équipe municipale Jacques Chirac avant que celui-ci ne devienne, en 1977, maire de Paris.

Lors des obsèques de Antoine Valéry, en décembre 2010, le Maire, Henri Soulier, s'était engagé à donner son nom à une place ou à une rue pour rendre hommage à son action à une « période d'intense mutation de la société française qui voyait ses petites exploitations disparaître et une montée rapide des phénomènes d'urbanisation »

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 novembre 2012, a donné à l'unanimité un avis favorable a la proposition du Maire.

C'est en présence de son épouse Jeanne, de sa fille Eliane, que son petit-fils Benoit a dévoilé la plaque qui désigne maintenant du nom de « Allée Antoine Valéry » la voie qui relie l'Avenue de la Chapelle au parking de La Grande Salle connue jusqu'à ce jour comme « la route du Stade ».



Etaient également présents à cette cérémonie, outre les élus municipaux, M. Gilbert Fronty, Conseiller Général et trois anciens collègues d'Antoine Valéry, Michel Berger, René Rhodde et Henri Valeyrie.

Auparavant, le Maire Henri Soulier avait retracé la vie personnelle et les réalisations menées avec son équipe municipale de celui qui fut l'un de ses prédécesseurs.

MÉDAILLES



Trois employés communaux se sont vu attribuer, par décision de Madame le Préfet de la Corrèze, la médaille régionale, départementale et communale en reconnaissance de leur engagement au service de la commune. Cette médaille leur a été remise en présence de leur famille, des élus communaux et de MM. Planchot et Chambon, anciens maires.

Marc Lacombe a été attributaire de la médaille de vermeil pour 30 ans au service au sein de l'équipe technique : « une institution communale apprécié et aimé de tous, toujours prêt à rendre service et à s'investir, efficace, autonome, dévoué avec un véritable esprit d'initiative mis au service de l'équipe ».

Marie Claire Grellier s'est vue remettre la médaille d'argent pour 20 ans au service des enfants à la garderie périscolaire et également à la confection des repas de la maison de l'enfance et de l'accueil de loisirs. « Un travail effectué avec grand sérieux, avec disponibilité. Il est juste de souligner les excellentes relations entretenues avec les parents et les enfants ».

Yvette Lacombe, également attributaire de la médaille d'argent. Affectée à la cantine scolaire « l'on peut te qualifier d'excellente cuisinière avec les qualités fondamentales que tout employeur attend de ses salariés : sérieux dans son travail, compétente, autonome, dévouée, capable de rendre en toutes occasions un travail impeccable ».

Merci à vous tous pour l'excellent travail que vous accomplissez au service de nos administrés.

HOMMAGE À NOTRE CENTENAIRE



Valentine Lacroix est née le 3 mai 1913 « dans un charretou sur la route de Brive alors que sa mère se rendait au marché de Brive ». Ses parents habitaient alors le village de Martignac. Elle était la 4^{ème} d'une fratrie de 8. Dans sa vie Valentine a connu de grands chagrins, a beaucoup travaillé jusqu'à l'âge de 85 ans mais elle a toujours su faire face aux difficultés et garder sa bonhomie naturelle.

Après avoir vécu à Brive, Valentine a voulu se retirer à Sainte Féréole où elle habite Square du 8 Mai.

C'est entourée de ses sœurs, de ses neveux et nièces et de ses nombreux amis que Valentine a reçu l'hommage du Maire, Henri Soulier, aux côtés de qui se tenait également M. Charliaguet, maire de Varetz, mais surtout médecin attiré de Valentine depuis de très nombreuses années.

LA VISITE DES ÉLÈVES DE MANOCALZATI

Participation financière de la Commune de Sainte Féréole

Transports en car (aéroport et visites) : 1 724 €
 Hébergement (couchage et repas) : 5 901,46 €
 Le transport en train pour Paris et la visite de la capitale en bus ont été pris en charge par le Comité de Jumelage de Sainte Féréole.

Après le séjour des élèves de CM2 à Manocalzati en mai 2011, ce sont 17 jeunes italiens accompagnés de quatre adultes qui sont venus à Ste Féréole du 4 au 11 avril 2013.
 Le temps froid et maussade n'a pas empêché la réalisation du programme préparé par le Comité de Jumelage en lien avec les enseignants et la commune.

5 avril : accueil à l'école

Ça à l'air cool l'école !

réception par la Municipalité

Réception de la délégation Carmelina présente la délégation de Manocalzati.

Interprétation de l'hymne national italien.

6 avril : matinée « sport »

Initiation au tennis.

après-midi visite du Parc du Reynou

un peu de couleur !

Visite du Parc du Reynou Dans la grisaille...

7 avril : Messe des Familles et pique nique

Recueillement à la Messe des Familles.

8 avril : retour à l'école

Match de foot France-Italie.

après-midi : visite de Brive

A Brive aussi il fait gris !

9 avril : 6 h départ pour la Capitale, retour Minuit

On l'a vu la tour Eiffel !

10 avril : grasse matinée et direction Travassac

On attend patiemment... ... la visite

après-midi à la ferme de Francis

C'était l'heure du goûter à la ferme de Francis.

11 avril : jour du départ

Il y avait aussi du soleil !

PERMIS PIÉTON POUR LES ÉLÈVES DE CE2



Depuis maintenant cinq ans l'école primaire de Sainte Féréole et la gendarmerie de Donzenac organisent l'opération « permis piéton » qui s'adresse aux élèves de CE2, âgés de 8/9 ans. Au cours de cette formation les enfants sont sensibilisés aux dangers de la route et à la responsabilité des usagers en leur exposant les règles de circulation piétonne en ville et sur le chemin de l'école. A l'issue de la formation, un contrôle des connaissances donne droit, en cas de succès à la délivrance du 1er permis de ces jeunes : le permis piéton. Les 20 élèves de CE2 répartis dans les classes de Mmes Billères et Lagarde ont tous obtenu leur permis piéton. Bravo et prudence !





L'ÉCOLE EN FÊTE

L'ensemble des classes du Groupe Scolaire de Sainte Féréole, des maternelles petites sections aux CM2, ont offert un magnifique spectacle de fin d'année mis en place par le personnel enseignant et encadrant de l'école.

Devant près de 300 personnes, ce sont succédées toutes les classes proposant de nombreux tableaux de la Country en passant par les Champs Elysées et des danses folkloriques au hip hop dans un esprit de Comédies Musicales.

Un spectacle clôturé de la plus belle des manières par les CM2 qui ont rendu hommage à MME POUMIER directrice en partance pour un autre établissement.

MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS

Une nouvelle saison 2013 avec de nouvelles saveurs !

L'ensemble des partenaires du marché vous invite à venir découvrir ou redécouvrir les Marchés des Producteurs de Pays d'été de Ste Féréole.

Débutés le Jeudi 11 Juillet, la saison sera constituée de 8 marchés festifs et regroupera près de 18 exposants fermiers et artisanaux. Cette année permettra de découvrir deux nouveautés en matière alimentaire, des glaces fermières et des assiettes de crudités, permettant d'élargir la gamme et diversifier les menus. Il est en effet toujours possible de consommer uniquement les produits du marché entre amis ou en famille grâce aux tables, bancs, barbecues et animations proposées par les associations. Ce matériel est à la disposition exclusive des acheteurs du marché et des artisans de bouche de la commune. Les consommateurs bénéficient ainsi de l'animation festive de la soirée.

Organisés et encadrés par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze, ces marchés festifs ne sont possible que grâce à la présence de producteurs fermiers et artisanaux professionnels et agréés par les services de l'état, et à l'implication des dizaines de bénévoles des associations locales fédérées par l'Association La Flegeoloise. Enfin, ces marchés sont aussi des marchés d'approvisionnement et pas seulement dédiés aux repas du soir. Vous pourrez ainsi réaliser vos emplettes de la semaine et le plein de saveurs de productions locales, fraises, pêches, framboises, vins des coteaux du saillant, fromages de vaches, chèvres fermiers et/ou bios, bœuf et porc du limousin et canards du Pays de Brive.

Retrouvez les marchés des producteurs de pays de Ste Féréole sur le net ainsi que la liste des producteurs fermiers et artisans exposants :

<http://www.marches-producteurs.com/correze> et sur www.sainte-feréole.fr

Le marché débute à 17 h et afin de respecter les riverains et pérenniser l'implantation de ce marché autour de l'église, la municipalité, en concertation avec les producteurs exposants et l'association La Flegeoloise responsable de l'accompagnement festif, a aménagé les horaires du marché pour le confort de tous les acteurs.

Aménagements des horaires :
20 H30 Fermeture des stands des Producteurs
22 H Fermeture des stands frites, crêpes et Glaces fermières
23 H Fermeture de la buvette, fin de l'animation musicale



ACCUEIL DE LOISIRS

Déjà deux ans que l'Accueil de Loisirs est ouvert et 112 familles dont 156 enfants ont fréquenté la structure. Cette dernière année (juillet 2012 à juin 2013), 562 animations ont été menées dont 159 artistiques, 131 ludiques, 101 sportives, 67 technologiques, 31 culturelles, 27 sorties, 21 citoyennes, 11 écologiques, 10 culinaires et 4 historiques. De nombreuses animations sont venues compléter l'offre existante :

-des ateliers cuisines : conception de brochettes de bonbons, fabrication et décoration de gaufres, préparation d'un goûter dans le noir, création de chocolats pour la fête des pères ...

-des activités ludiques : élaboration d'un circuit Pitch-car, participation au loto sonore, sensibilisation aux fléchettes sur cible, initiation au Football de table...

-des activités nature : bricolage de nichoir à oiseaux, exploration de la nature, découverte de la fourmière, chasse aux insectes, bricolage d'une cité des verres de terre, assemblage de bouquets de fleurs printaniers, assemblage de deux labyrinthes pour araignées et pour gendarmes...

-des sorties extérieures : jeux multisports et ludiques au parc municipal, visite et lecture à la bibliothèque, balades en forêt, sortie au Cinéma Méga CGR de Brive-la-Gaillarde.

-des échanges interculturels : déjeuner du mercredi 10 avril en compagnie des enfants italiens venus en visite en France. Cinquante enfants ont échangé leur curiosité le temps d'un repas.

-des activités physiques et sportives : Nicolas, animateur de l'association Oxygène Sport Nature est intervenu toute la journée du jeudi 28 février à l'ALSH auprès des enfants flégéolois. La découverte de la « Babygym » réalisée au dojo de la Grande salle a contribué au développement harmonieux de la motricité des plus petits. L'initiation à la « Sarbacane » mis en place sur le Mini-stadium a permis de sensibiliser les plus grands à ce sport de tir sur cible alliant souffle et précision.

L'ALSH de Sainte-Féréole a pour missions de permettre à l'enfant et au jeune de découvrir des pratiques variées, de favoriser l'acquisition de savoirs techniques et enfin d'encourager son développement de

l'autonomie en s'appuyant sur sa capacité d'initiative, de créativité et de prise de responsabilité. Suite au succès rencontrés par la présentation des œuvres des enfants, ceux-ci s'amuse à créer de plus en plus grâce à leur imagination et leurs talents. Ainsi quatre nouvelles expositions ont été ouverte aux familles:

-Vacances d'Hiver :

Vendredi 1er mars 2013 : Exposition sur les Supers-héros

-Mercredis du 2ème Trimestre :

Mercredi 27 mars 2013 : Exposition sur les Cinq sens

-Vacances de printemps :

Vendredi 26 avril 2013 : Exposition sur les Insectes

-Mercredis du 3ème Trimestre :

Mercredi 4 juillet 2013 : Exposition sur les Chevaliers et les Princesses

L'Accueil de Loisirs entame sa troisième année est soucieux de satisfaire ses nombreux usagers, il se perfectionne encore et toujours avec de nombreux projets: sorties en parc récréatifs, création d'une salle de motricité et d'activité physique d'intérieur, création d'un festival du jeu, création d'une kermesse hivernale...

CLUB DES JEUNES

Le Club des Jeunes a déjà fêté ses 1 an. Ouvert depuis le 25 mai 2012, cet espace de détente et de loisirs a reçu près de 30 jeunes flégéolois dans un souci permanent d'écoute et de dialogue répondant à un ensemble de besoins, d'envies et d'intérêts de ces derniers.

C'est un lieu qui permet la prise en compte des suggestions et des idées de chacun. L'objectif est de responsabiliser les jeunes dans la gestion de leur temps libre et développer leur capacité à assumer un rôle d'acteur dans leurs loisirs. Tout ceci leur permet de vivre lors des activités des expérimentations collectives basées sur la vie de groupe, respectueuses du rythme et des besoins de chacun.

Plusieurs projets aussi riches et variés ont d'ailleurs vu le jour tel que des répétitions de danses en vue d'un spectacle de fin d'année, un accompagnement dans des recherches de formations pour passer le BAFA, la transmission d'informations sur les filières des études secondaires à des fins d'orientation et d'inscription...

Ce local est un carrefour polyvalent d'animation allant de la simple discussion à la pratique ludique ou sportive d'une activité passant également par la restauration.

Les jeunes ont ainsi pris l'habitude de manger tous ensemble sur place en mutualisant les boissons, les entrées, les plats de résistance ou bien encore les desserts créant ainsi un moment de par-

tage. Ils ont également choisi de pérenniser les soirées à thème soit une par mois. Ainsi ont-ils pu participer à divers d'entre elles :

-le vendredi 25 janvier : soirée « GALETTE DES ROIS »

-le vendredi 15 février: soirée « NOUVEL AN CHINOIS »

-le vendredi 22 mars: soirée « PRINTEMPS »

-le vendredi 12 avril : soirée « ITALIE »

-le vendredi 24 mai: soirée « TROPICALE »

-le vendredi 5 juillet : soirée « PLANCHA »

La structure ferme ses portes pour la période d'été et les rouvrira le vendredi 4 octobre 2013 toujours à 18h00. Alors bonne vacances et bonne rentrée à tous!



L'ECHO DE MANOCALZATI

Il n'y a pas beaucoup d'événements culturels à Manocalzati. Si nous exceptons les festivités en l'honneur des saints patrons (San Marco Evangelista e San Barbato), dans lesquelles la motivation religieuse s'unit avec le divertissement et la musique, dans notre commune il n'existe pas d'occasion proprement culturelle, à l'exception de la journée annuelle de Color Day, une journée dédiée à la créativité des enfants et des plus grands. Cela se déroule sur la place principale, qui se transforme pour la circonstance en atelier en plein air. Madame Enrica Picone, qui a été l'un des promoteurs de l'initiative et qui continue à s'impliquer fortement, dévoile pour les amis lecteurs du Bulletin Municipal de Sainte Féréole le sens de cette importante initiative culturelle.

Qu'est-ce que le Color Day?

Pour les enfants et les adolescents de Manocalzati et de ses environs, il s'agit de l'événement le plus attendu de l'année ; pour la communauté c'est la seule fête partagée et célébrée par tout le monde ; pour la Confraternité de l'Immaculée Conception il c'est un effort financier et d'organisation considérable.

Toutefois, pour bien comprendre cette manifestation, qui, au fil du temps, est devenu un rendez-vous incontournable de l'été, il convient d'en retracer l'histoire.

Le Color Day a été lancé il y a quatorze ans sur une heureuse intuition du Conseil et de la Commission culturelle de l'archiconfrérie de l'Immaculée Conception. L'association catholique de lointaine origine (les premiers témoignages de son existence remontent à la première moitié du XVIème siècle) compte parmi ses objectifs la promotion de la vie sociale et culturelle de notre communauté. A ce titre, elle a entamé alors une analyse de la situation qui est apparue assez déprimante. Le pays était en train de sombrer et de devenir une banlieue de la capitale de la province, une cité-dortoir sans une identité bien définie.

Les nouvelles générations montraient une désaffection marquée pour le lieu, elles ne ressentaient aucune forme « d'esprit de clocher » (dans l'acception la plus noble du terme), ni de désir de s'intégrer ou d'être intégrées. Pour contribuer à un renversement de tendance, il a été décidé que tous ensemble nous ferions une démarche en direction des petits et des adolescents et l'on a imaginé, dans un premier temps, une fête du « printemps » qui est rapidement devenu une célébration du début de l'été. Nous avons convenu qu'une condition primordiale devait être l'absence de compétition entre les participants : il n'y aurait pas de remise de prix pour le meilleur, mais une récompense pour tous. Le langage devait être le langage originel, celui du dessin et de la peinture, et avec l'aide du charismatique maître tatoueur Alfredo Raimondi, nous avons donné naissance à la première édition du COLOR DAY...

Le lieu : l'avenue San Vito, les participants : une vingtaine de jeunes, le matériel réduit à l'extrême : trois toiles gigantesques, quelques boîtes de couleur et beaucoup de pinceaux.

Après quelques hésitations, en raison de la taille du support, guidés et encouragés par Alfredo, les jeunes ont rempli les toiles avec des symboles et des slogans importants pour eux (des cœurs, des cornes, des smileys, des signatures ...), témoignages d'une façon d'être propres à un âge en quête d'identité.

Depuis cette première édition, les choses ont beaucoup changé : l'événement a grandi d'année en année, de sorte qu'il y a eu besoin d'espaces toujours plus grands : de la Via San Vito à la Via Roma (centre historique de la partie supérieure de la commune «Casal Soprano») jusqu'à la Piazza J. Ciardi. Les vingt jeunes sont devenus quatre cent de tous âges, dont beaucoup accompagnés de leurs parents, et ont augmenté de manière exponentielle le matériel et les propositions d'expression. Aujourd'hui le COLOR DAY se déroule tout au long de la journée qui se trouve être généralement un dimanche entre la dernière semaine de Juin et la première de Juillet, et, à vrai dire, c'est un jour de grande fête.



La place se pare de ballons, de rubans et de drapeaux dans une débauche de couleurs qui créent un effet vraiment joyeux. On trouve différents stands pour distribuer les couleurs et les toiles, pour les activités de collage, pour les tatouages effaçables, pour les colliers et les perles, on a un stand particulier à « l'angle de la solidarité » et - surtout - un dernier pour l'argile.

Le COLOR DAY, en fait, se lie à une initiative de solidarité.

En collaboration avec l'organe de charité diocésain, nous mettons en place une collecte de denrées alimentaires au profit du centre d'accueil «Don Tonino Bello» d'Avellino. Répondant au slogan «avec un peu de générosité, rends la joie contagieuse en cette journée », les jeunes donnent des conserves, des aliments à longue conservation qui aident à soulager les difficultés de nos nouveaux pauvres.

Le projet le plus ambitieux est appelé «cuit ... pour ma commune.» Pendant la fête, nos jeunes artistes créent des plaques en terre cuite ornées de dessins de leur choix qui, chaque année, une fois cuites, viennent composer des éléments d'une mosaïque sur le mur de Viale San Vito. La première, déjà terminée, est la silhouette de Manocalzati, reconnaissable par ses deux points caractéristiques : le château de Saint-Barbato et le clocher de l'église de San Marco. Il est agréable d'assister au défilé des enfants qui s'arrêtent devant l'œuvre à la recherche de leur plaque, témoignage impérissable de leur génie personnel.

L'intervention d'artistes de rue, de sculpteurs de ballons de baudruche et de divers saltimbanques rend l'atmosphère particulièrement cordiale dans la matinée. Dans l'après-midi, au fil des ans, nous avons accueilli des groupes folkloriques, des majorettes, des lanceurs de drapeaux Toujours pour fournir aux participants des exemples forts de notre culture et de nos traditions.

Nous avons également la « bande originale » de notre manifestation que nous nous sommes appropriée au cours du temps : les « Malamente », cinq enfants devenus aujourd'hui d'adorables adolescents qui parcourent toute la Fête en reprenant airs et chansons folkloriques, et le fait d'entendre leurs nets progrès, accomplis année après année, nous remplit vraiment d'orgueil.

Il n'y a pas de frais d'inscription, le matériel est mis gratuitement à disposition, mais il faut bien l'avouer, tout le monde est très généreux, de l'enfant qui, tenant une pièce de 50 cents, demande : « je peux participer ? » aux adultes qui offrent un billet « parce que vous avez tant de dépenses à faire ». Un soutien conséquent nous est aussi apporté par les entreprises industrielles et commerciales de l'endroit, qui participent soit en nous donnant des produits soit en nous remettant gracieusement un chèque.

A la fin de la journée, chaque artiste reçoit un petit objet en souvenir. Lors des premières éditions, chacun repartait avec une médaille que les enfants portaient avec le caractère sacré d'une Légion d'honneur. Plus récemment, des poissons rouges, des cadres, des tirelires... sont venus garnir leurs chambres avec la même dimension. En résumé, la conjonction de deux éléments fort éloignés, l'un sacré, l'autre profane, la Confraternité de l'Immaculée Conception d'un côté, et « Mojo Tatouages » de l'autre, a sûrement donné corps et force à nos intentions initiales et cela semble encore plus vrai quand, à chaque fois, à la fin de l'événement, certains enfants nous observent et nous disent : «Mais demain, on pourra revenir ? »

Les objectifs pour l'avenir? Qui sait Un COLOR DAY interrégional, national voire européen.

En attendant, pour plus d'informations, rendez-vous sur le site : www.colorday.it Parce qu'à construire l'avenir de Manocalzati, nous voulons aussi participer.

Texte de Virgilio Iandiorio (l'un des principaux artisans du jumelage)



LE COIN DES ASSOCIATIONS

Le portail des associations du Conseil Général

Avec près de 5000 associations en activité, le Département de la Corrèze affiche un dynamisme exceptionnel. S'appuyant sur l'Observatoire Départemental des Associations, le Conseil Général de la Corrèze a mis en service un portail internet destiné aux associations.

Ce portail d'accueil, d'information, de conseil, d'assistance et d'orientation est une véritable vitrine de la vie associative corrézienne. Il est totalement gratuit et centralise les informations sur l'ensemble des associations du département.

Il permet de faire connaître plus largement les associations et leurs activités, en proposant une fiche personnalisée pour chaque association (composition du bureau, galeries photos, agenda ...)



ARTS, CULTURE ET PARTAGE

L'activité Chi Kung Taoïste reprendra mi-septembre dans la salle de danse de 10 heures à 11 heures 30.

Pour tout renseignement, contacter Mme SOIROT : martinesoirot.tao.19@gmail.com



COMITÉ DE JUMELAGE

Le jumelage poursuit son chemin et cette année ce sont les jeunes qui ont été à l'honneur. En effet, du 4 au 11 avril 2013, 17 écoliers de Manocalzati accompagnés de 3 maitresses sont venus rendre visite à leurs homologues flégeoillois.

Ils ont assisté à plusieurs demi-journées d'école dans la classe des CM2. Afin de leur rendre le séjour le plus agréable possible à l'image de l'accueil chaleureux qu'avaient réservé les Italiens à nos petits de CM2 CM1 du 23 au 27 mai 2011, le comité de jumelage, les associations flégeoilloises et la municipalité ont fait leur maximum.

On notait à la cérémonie d'accueil ainsi qu'aux activités du samedi et du dimanche la présence de nombreux jeunes CM2 ainsi que de ceux qui sont maintenant en 6ème et de leurs parents et amis. Les Flégeoillois se sentent concernés eux aussi par l'Europe. Au cours du séjour même si le beau temps n'était pas au rendez-vous, les activités encadrées par le comité de jumelage les ont menés jusqu'à Brive, Limoges ou Paris. Et quand l'heure du départ a sonné nombreux étaient les sanglots et les mouchoirs, tout en promettant de se revoir bientôt ou de correspondre sans faute.

COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes a débuté sa saison festive le samedi 27 avril avec une soirée « farcidures » qui a été un succès. Au cours de cette soirée, chacun a pu découvrir ou redécouvrir ce mets typique de nos campagnes dans la bonne ambiance assurée par MOMO et son orchestre.

Au moment où cet article est écrit, le comité des fêtes vient de laisser s'embraser son traditionnel feu de la saint Jean qui s'est déroulé, cette année, le samedi 22 juin. Malgré un temps pluvieux, le comité a su garder son sang froid tout au long de la soirée en s'adaptant à une organisation différente de ses habitudes. Il espère que la paëlla aura été appréciée de tous et que le groupe festif « Les Chamalots » aura su enflammer cette soirée.

Nous voici à présent dans la période estivale, c'est le moment de se détendre et d'apprécier les activités et les soirées en plein air. Dans la continuité de notre saison et en espérant que les mois qui suivent seront plus ensoleillés que le mois de mai, le comité des fêtes vous propose les manifestations suivantes :

Samedi 27 Juillet : « Les Puces d'été à Santa Fé » en semi nocturne. Vous pourrez chiner, fouiller, chercher et trouver votre bonheur auprès des exposants qui seront présents de 14h à 22h. C'est également le moment de profiter de la fraîcheur du soir, restauration et animation seront sur place.

Vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 septembre : la fête votive et annuelle de Sainte Féréole réunit petits et grands autour de sa fête

foraine, de sa musique, de ses activités et de ses surprises.

Vendredi : Ambiance RETRO –DISCO
Son et couleurs avec la Banda de Donzenac et le feu d'artifice

Samedi :
Après midi : pétanque au stade
Soir : bal des jeunes sur la place de l'église
Grande soirée dansante au stade

Dimanche : journée à thème « Marché des producteurs de pays »
Grande brocante autour de l'église
Commémoration au monument aux morts
Musique déambulatoire tout au long de la journée
Animations et surprises à venir...

A bientôt
Le président,
Jacques ROUHAUD



LE COIN DES ASSOCIATIONS

EXPRESSION

Attendant le retour dans les locaux de la maison des associations les différents ateliers n'ont pas ralenti leurs activités bien au contraire.

Un Point C'Tout s'est rendu à Paris en visite au salon de l'Aiguille en Fête et a intégré d'autres techniques remises au goût du jour et très en vogue.

La technique du lavis et de l'embossage ne présente désormais aucune difficulté pour l'atelier de l'Encadrement. Vous pourrez en constater la maîtrise lors de l'exposition de l'automne prochain (1er au 3 nov.). En marge de l'activité principale les deux sessions du stage de tapisserie furent particulièrement appréciées et donnèrent l'occasion d'une seconde vie aux chaises et fauteuils remisés dans les greniers.

La section Histoire, Maquette et Figurines poursuit son activité tout en étant présente lors d'expositions en métropole.

Profitant de la récente ouverture de la Maison de Temps Libre l'aquarelle fut à l'honneur en présentant 120 œuvres réalisées au cours de l'année. Encore une fois, les progrès et la diversité, ont procuré, aux nombreux visiteurs, un moment de rêve et d'évasion. Les ateliers Maintien et Cuisine affichent complet et poursuivent avec entrain le programme de l'année.

Comme toujours les multiples représentations de la Chorale l'ont conduite à se produire lors de très nombreux concerts et mani-

festations.

Le stage de chants Corse très apprécié, suivi du concert de Xinarca offrit l'occasion d'approfondir l'identité de cette musique insulaire. Enfin pour clore ce 1er semestre la réception de la formation « les Filadiers » de Saint Fort sur Gironde (17) fut un véritable succès et bonifia ce dimanche musical par un programme de chants marins remarquablement interprétés.



la chorale « Expression » de Ste-Féréole



Xinarca et les stagiaires

les Filadiers de St-Fort sur Gironde

F.N.A.C.A.

Le Comité Local des anciens Combattants d'Afrique du Nord, dont les responsables se réunissent trimestriellement pour faire le point et répartir les tâches de chacun au sein de la section, compte 52 adhérents et adhérentes.

La cérémonie du 19 mars commémorant la fin de la guerre d'Algérie, désormais date officielle, s'est déroulée en présence d'une nombreuse assistance à laquelle se sont jointes deux classes d'élèves de l'école primaire accompagnées de la directrice et de leurs enseignants. A l'issue de celle-ci, le Président, Gilbert BOUILLAGUET, a remis la croix du combattant à Marcel CHAUZU et Guy JANOT. Une délégation de membres a assisté ce jour aux cérémonies de TULLE et de BRIVE.

Le repas annuel de la section préparé par Véronique et son équipe s'est déroulé, Salle du Stade, le 3 février et a réuni plus de 80 personnes.

Le 8 mai, sur l'invitation du Maire et des Anciens Combattants de 39/45, la FNACA a pris part en nombre à la commémoration de la fin de la 2ème guerre mondiale.

Mr le Maire a rappelé qu'il appartient désormais à la FNACA d'assurer le devoir de mémoire et a adressé de vifs remerciements à la foule présente avant de l'inviter au verre de l'amitié offert par la municipalité.

Le Comité Local est toujours présent aux assemblées départementales, aux manifestations diverses ainsi qu'aux obsèques des camarades disparus y compris des comités voisins.

Une réunion inter-comité s'est tenue à USSAC fin mars, à laquelle ont assisté les représentants d'USSAC, DONZENAC, MALEMORT-LA CHAPELLE AUX BROCS-VENARSAL, SAINT GERMAIN LES VERGNES et SAINTE-FEREOLE pour discuter des problèmes internes aux comités.

Plus les adhérents sont nombreux, mieux la FNACA pourra défendre les intérêts de tous.

Le Président,
Gilbert BOUILLAGUET.



LA ROSE DES VENTS

Calendrier d'été et d'automne .

Le mercredi 26 juin 2012 : réunion du club à la Salle du Temps - libre autour de quelques gâteries pour fêter les nouveaux locaux.
Le dimanche 07 juillet 2013 : kermesse -vente à la salle du Temps - libre .

Le jeudi 22 août 2013 : animation du marché de pays avec la fabrication de crêpes et tourtons , tenue de la buvette ...

Le mercredi 11 septembre 2013 : reprise des réunions du club à la salle du Temps-libre (rappel : elles ont lieu le 2ème et le 4 ème mercredi de chaque mois).

Le jeudi 26 septembre 2012 : sortie en car - sur la journée - à l'Aquarium du Bugue et visite du village du Bournat .

Le samedi 26 octobre 2013 : le repas d'automne est réservé chez Véronique .

Tous les mardis : marche à partir de 14 heures (départ place de l'église)

Le club des aînés « la Rose des Vents » a fait le Parcours de mémoire à Oradour -sur -Glane le jeudi 16 mai 2012 le matin .

La visite guidée et commentée du centre de la mémoire a permis à chacun de se faire une idée sur l'évènement tragique du 10 juin 1944 . Après ces moments chargés de beaucoup d'émotion , chacun a marché dans les rues du village , se recueillant devant une maison , objets , restés comme pour ne pas oublier .

L'après-midi , la visite d'une fabrique de porcelaine à Saint-Léonard de Noblat a permis de découvrir ou redécouvrir le savoir-faire et les méthodes traditionnelles de fabrication de la porcelaine .

Cette journée particulière s'est déroulée avec la satisfaction d'avoir accompli notre devoir de mémoire et avec une heureuse surprise : il n'a pas plu !



MUSIQUE ON DANSE !



Jeunes danseuses mais grand spectacle !

Chipies, les Little Marcel, les Divas, et le groupe AMAZONE âgées de 9 à 17 ans ont toutes suscité l'admiration et séduit le public.

Un clin d'œil à la section gymnastique tonic de cette association a été fait par les animatrices et les membres du bureau et leur professeur Nicolas GOULAY.

Le bouquet final réunissant toutes les danseuses sur le Gangnam style a soulevé une ovation du public debout.

L'assemblée générale a eu lieu le 28 Juin 2013 où la présidente Sandra CONDACHOUX a présenté le bilan de l'année. Les préinscriptions de la section Danse et Gymnastique s'y sont également déroulées ainsi que l'élection des membres du bureau.

Les inscriptions définitives se feront au mois de SEPTEMBRE 2013.

Pour tout renseignements : musiqueondanse@gmail.com

SAINTE FÉ JUDO

La fin de l'année arrive et l'heure des bilans aussi. C'est déjà la 9ème année que se tiennent des cours dispensés par Didier et ses jeunes « moniteurs ». Jeunes mais néanmoins d'une aide précieuse. En effet ces jeunes ont compris le sens de l'entraide.

Armand et Firmin s'entraînent à Malemort avec Jean-Claude et Philippe, tous les deux CN 6ème dan. Ainsi Armand, grâce à une place de 2ème au critérium régional, a pu participer au Critérium de France à Ceyrat. Pour Firmin, une place de 1er à l'examen départemental kata, lui a fourni l'occasion d'aller en finale à Paris. Le sérieux et les bons résultats ont été récompensés par la rencontre le 15 mai avec l'équipe de France de Judo à Brive. Il y aura sûrement des changements de ceinture pour les judokas de Sainte Féréole lors de la cérémonie de fin d'année le 22 juin au dojo de Malemort.

Rendez-vous est pris pour les inscriptions le samedi 7 septembre, à la grande salle de 14h à 17h, avant la reprise à partir du lundi 9. Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner à Didier au

05.55.85.70.53 ou à consulter le site internet :
<http://www.judo19malemort.info>.



Les judokas de Malemort et de Sainte Féréole avec l'Equipe de France de Judo

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 MARS 2013

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE « ACHAT TERRAINS » A COMPTER DU 31/12/2013

Ce budget annexe a été créé par délibération du 19 mars 2010 pour l'achat d'un terrain Chemin de la Salesse et l'aménagement de 9 parcelles. Tous les lots sont vendus et l'excédent du budget a été reversé au budget principal de la commune. Le Maire propose à l'Assemblée de supprimer le budget annexe « achat terrains » à compter du 31 décembre 2013.
Unanimité.

PROJET DE DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU CENTRE DE SECOURS DE BRIVE

Le Maire expose à l'assemblée les motifs de ce projet de dissolution.

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité propre existants et de simplifier l'organisation territoriale par la suppression des syndicats devenus obsolètes. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, une intention de dissoudre le syndicat intercommunal à vocation unique du centre de secours de Brive a été soumise pour avis aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 20 septembre 2012.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, cette commission a émis un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique du centre de secours de Brive à compter du 1er janvier 2014.

Le Préfet demande au Conseil Municipal de se prononcer pour accord sur ce projet conformément à l'article 61 de la loi du 16 décembre 2010.

Le Conseil Municipal **DONNE SON ACCORD** pour la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique du centre de secours de Brive au 1er janvier 2014 et **PRECISE** que les modalités de répartition de l'actif et du passif, du patrimoine et de la dette seront fixées ultérieurement
Unanimité.

LOCATION SALLE DE DANSE PAR LA RESIDENCE DE TOURISME « LES COLLINES »

Le Directeur de la résidence Les Collines souhaite louer la salle de danse pendant la période estivale en cas de mauvais temps.

Le Conseil Municipal **FIXE** le tarif de location à 20€ de l'heure. Il **PRECISE** que le Directeur de la Résidence Les Collines devra transmettre le planning de l'activité susceptible d'être pratiquée dans la salle de danse courant juin, au plus tard et que les utilisateurs devront venir chercher la clé à la mairie avant l'activité et la ramener après.
Unanimité.

MISSION ATESAT (Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir au service de la Direction Départementale du Territoire pour assurer une mission

ATESAT au titre de la mission de base (domaine de l'aménagement et de l'habitat, domaine de la voirie, assistance sur la gestion et l'entretien de la voirie des collectivités affectée à la circulation générale, appui à l'entretien des voies, aide à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation).

Cette mission ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité de la commune. Elle ne peut non plus suppléer à des missions de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** le Maire à signer la convention ATESAT avec les services de la DDT.
Unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE

Dans le cadre de la procédure des avancements de grade, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à temps complet à compter du 1er avril 2013 et par conséquent de supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** cette création de poste et **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence :

Adjoint technique territorial de 2ème classe

Effectif : 5

Suppression : 1

Total : 4

Adjoint technique territorial de 1ère classe

Effectif : 0

Création : 1

Total : 1

Unanimité.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARISATION – VILLE DE BRIVE

La ville de Brive demande la prise en charge des frais de scolarisation pour l'année 2011/2012 d'un enfant de la commune fréquentant l'école Henri GERARD Elémentaire en classe de CLIS.

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, à la circulaire interministérielle n°89-273 du 25 août 1989 et à l'article L112-1 du Code de l'Education, lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation dans une classe pour l'inclusion scolaire d'une commune d'accueil, sa commune de résidence doit participer aux charges supportées par la commune d'accueil.

Les frais supportés par la ville de Brive pour cet sont de 520,29€ pour l'année 2011/2012.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le paiement des frais de scolarisation tels que présentés par le Maire.
Unanimité.

PROJET DE FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE ET DES COMMUNAUTES DE COMMUNES LES PORTES DU CAUSSE, DE VEZERE CAUSSE, DE JUILLAC-LOYRE-AUVEZERE, DE L'YSSANDONNAIS AVEC EXTENSION AUX COMMUNES DE DONZENAC, ESTIVAUX, SADROC, ST BONNET L'ENFANTIER, ST PARDOUX L'ORTIGIER ET AUX COMMUNES ISOLEES DE AYEN ET DE SEGONZAC

Le Maire expose à l'assemblée les motifs de ce projet de fusion. La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales vise le triple objectif d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des EPCI à fiscalité propre, de rationaliser le périmètre des EPCI à fiscalité

propre existants et de simplifier l'organisation territoriale par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, une proposition de fusion de la communauté d'agglomération de Brive et des communes de communes Les Portes du Causse, de Vézère Causse, de Juillac-Loyre-Auvézère, de l'Yssandonnais avec extension aux communes de Donzenac, Estivaux, Sadroc, St Bonnet l'Enfantier, St Pardoux l'Ortigier (membres de la communauté de communes des 3A : A20, A89, Avenir) et aux communes isolées de Ayen et de Segonzac a été soumis pour avis aux membres de la commission départementale de coopération intercommunales (CDCI) le 20 septembre 2012.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2012, cette commission a émis un avis favorable à la fusion et à l'extension de la communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2014.

Le Préfet demande au conseil municipal de se prononcer pour avis sur ce projet conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance :

des résultats de l'étude réalisée par le bureau d'étude KPMG concernant la mise en place de la Grande Agglo de la non inclusion de la Communauté de Communes de Pompadour dans le périmètre de la Grande Agglo ce dont il se félicite de la proposition faite par le Président de l'Agglo en groupe transversalité et confirmée en Conseil Communautaire de porter le nombre de délégués à deux pour un certain nombre de communes dont celle de Sainte Féréole

SE PRONONCE favorablement à ce projet.
Adoptée à la majorité (12 pour et 5 contre).

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : Entretien des espaces verts et des espaces publics

Durée des contrats : 36 mois

Durée hebdomadaire de travail : 35h

Rémunération : SMIC,

Le Conseil Municipal DECIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions proposées par le Maire et PRECISE que cet emploi sera ouvert à compter du 1er mai 2013.

Il CHARGE le Maire de solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Général un cofinancement départemental dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir et l'AUTORISE à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Unanimité.

VOTE DES TAUX DES TAXES – ANNEE 2013

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013, soit :

Taxe Habitation : 10,56%

Taxe Foncière (bâti) : 15,84%

Taxe Foncière (non bâti) : 62,40%

Le Conseil Municipal DECIDE de fixer les taux tels que présentés ci-dessus.

Unanimité.

3 MAI 2013

CHEMIN DE MEMOIRE : Avant-Projet Détaillé et Document de Consultation des Entreprises

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations du 16 novembre 2012 et du 14 janvier 2013 décidant la création d'un chemin de Mémoire et désignant le bureau d'études Dejante maître d'œuvre. Ce dossier a été présenté par la Directrice de l'ONAC et un groupe d'acteurs locaux. Ce dossier a un intérêt pour la commune puisque c'est son Histoire.

Cependant ce projet a une valeur touristique et la compétence Tourisme a été transférée à l'Agglo de Brive.

Monsieur le Maire présente l'étude faite par le bureau d'études Dejante assisté d'un paysagiste (Inermis). Le dossier APD s'élève à 85 094,00€ H.T., y compris les options suivantes :

Création d'un parking en castine

Mobilier vertical avec encoches

Création d'un cheminement piéton entre la ferme de la Besse et la ferme du Treuil

Gravure

Monsieur le Maire précise que la création d'un parking nécessite l'acquisition d'un terrain.

L'étude faite par le bureau d'études montre que le meilleur emplacement se situerait sur la parcelle cadastrée BI N° 71 pour une superficie d'environ 950 m². Le Maire a pris contact avec le propriétaire pour lui soumettre le projet de la commune et celui-ci serait prêt à céder une partie de sa parcelle à la commune.

Compte tenu de l'emplacement qui se situe à quelques mètres du début du parcours du Chemin de Mémoire et de l'existence sur la parcelle d'arbres de bonne taille, le Maire a fait une proposition d'achat à 2 800€ qui a été acceptée par le vendeur.

Compte tenu

de l'originalité de ce dossier s'appuyant sur des faits graves ayant entraîné la mort de 18 jeunes gens pendant la seconde guerre mondiale,

d'une volonté fortement affichée de l'ONAC au travers de sa délégation départementale et de sa directrice, Mme Sebert, de l'implication des acteurs locaux,

Le Conseil Municipal

SOLLICITE auprès de l'Agglo de Brive, compte tenu de l'aspect « tourisme mémoriel », la prise en charge totale avec Maîtrise d'ouvrage de ce dossier de Chemin de Mémoire

DECIDE, en cas de refus de l'Agglo de prendre en charge ce dossier touristique, la réalisation du Chemin de Mémoire par la Commune tel qu'il est présenté, et par conséquent :

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention la mieux appropriée possible,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional au titre de la valorisation du patrimoine (de 10% à 20% du montant H.T. de l'action)

SOLLICITE auprès de l'Agglo de Brive une subvention de 50% du montant H.T. de l'action

DECIDE l'acquisition d'une partie de la parcelle BI 71 pour une superficie d'environ 950m² au prix de 2 800€, y compris les arbres
PRECISE que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune (frais de géomètre, frais de notaire, frais annexes)

PRECISE que compte tenu du montant du projet, la procédure retenue est la procédure adaptée (MAPA)

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet : préparation, passation, signature, consultation des entreprises,

DONNE DELEGATION au Maire pour désigner le ou les titulaires du marché et pour signer le marché avec les titulaires retenus ainsi que la signature des actes notariés.

Unanimité (1 élu ne prend pas part au vote conformément à l'article L2131-11 du CGCT).

AVENANT REHABILITATION MAISON DU TEMPS LIBRE ET CREATION MAISON DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des avenants proposés par des entreprises pour les travaux à réaliser à la maison du temps libre et à la maison des associations culturelles :

entreprise DUBOIS : plus-value de 568,00 € H.T. pour la fourniture et la pose d'une porte.

entreprise MONTALEYTANG : plus-value de 752,48 € H.T. pour la fourniture et la pose de stores bateaux pour les porte fenêtres des issues de secours, non prévus initialement.

Entreprise BOUILLAGUET : plus-value de 830,48 € H.T. correspondant à l'habillage des têtes de mur d'escalier côté cour.

Entreprise PASCAL : plus-value de 428,00€ H.T. pour la fourniture et la pose de mains courantes pour la mise en conformité des escaliers, non prévu initialement.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** ces avenants et **AUTORISE** le Maire à signer les avenants et tous documents s'y rapportant.
Unanimité.

FIXATION DES PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER ET CONDITIONS DE VENTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les lots de la première tranche du lotissement du Colombier peuvent être commercialisés et précise que la vente des lots est assujettie à la TVA.. Il est nécessaire de fixer les prix des lots ainsi que les modalités de la vente.

Le Conseil Municipal **FIXE** les prix de chaque lot de la façon suivante :

Lot n°1 – 1218 m² : 22 000€ T.T.C.

Lot n°2 – 1045 m² : 20 000€ T.T.C.

Lot n°3 – 1403 m² : 23 000€ T.T.C.

Lot n°4 – 1093 m² : 22 800€ T.T.C.

Lot n°5 – 868 m² : 24 700€ T.T.C.

Lot n°6 – 898 m² : 27 000€ T.T.C.

Lot n°7 – 1438 m² : 28 500€ T.T.C.

Lot n°8 – 1222 m² : 31 350€ T.T.C.

Lot n°9 – 1101 m² : 30 400€ T.T.C.

Lot n°10 – 2412 m² : 32 000€ T.T.C.

Lot n°11 – 2327 m² : 32 000€ T.T.C.

Il **AUTORISE** une négociation sur les prix fixés ci-dessus jusqu'à – 10% et **CHARGE** le Maire de procéder à la vente de ces lots soit directement soit en donnant mandat à une ou deux agences immobilières

Il **PRECISE** que les prix fixés ci-dessus n'incluent pas les frais d'agence et **DONNE** délégation au Maire pour accepter la négociation de chaque lot, si nécessaire. Il lui **DEMANDE** de le tenir informé des prix négociés et **AUTORISE** à signer les actes notariés

Il **DIT** que les frais de géomètre seront à la charge du vendeur et les frais notariés à la charge de l'acheteur.
Unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « LES PASSIONNES DU PATRIMOINE RURAL DE SAINTE FEREOLE ET SA REGION »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée sur la création d'une nouvelle association intitulée « Les passionnés du patrimoine rural de Sainte Féréole et sa région ». L'association demande une subvention exceptionnelle de la commune pour lui permettre d'organiser sa manifestation du mois de septembre : la fête de la batteuse.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 €. et **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2013(article 6574).

Unanimité.

RYTHMES SCOLAIRES

Conformément au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires, le Maire présente à l'Assemblée la nouvelle organisation prévue pour la rentrée scolaire 2013-2014.

Les enfants scolarisés à Sainte Féréole suivront un rythme scolaire de 4 jours et demi par semaine, réparti de la façon suivante :

Ecole maternelle :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h15 – 16h30

Mercredi : 9h00 -12h00

Ecole primaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 15h45

Mercredi : 9h00 – 12h00

Le Maire précise que les horaires du mercredi peuvent éventuellement être modifiés selon les horaires de passage du transport scolaire.

Les activités périscolaires se dérouleront de la façon suivante :

Ecole maternelle :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 13h30 – 14h15

Ecole primaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h45 – 16h30

Le Maire précise que des réunions ont eu lieu avec les délégués des parents d'élèves et avec les enseignants afin de convenir d'une organisation la mieux adaptée aux enfants.

Ainsi les activités proposées aux enfants de la maternelle seront des activités manuelles (loisirs, artistiques ...).

Les activités proposées aux enfants du primaire seront les suivantes :

Atelier informatique : activités autour du scrapbooking, mise en scène de photos dans un décor, sensibilisation et initiation à la photo numérique, réalisation d'un montage photo personnalisé, réalisation d'un diaporama simple, initiation au montage vidéo

Atelier musique : chants, découverte de la musique ...

Atelier expression orale : contes, lecture active, théâtre

Atelier jeux de réflexion : jeux d'échecs

Chaque activité sera dispensée à une classe sur un cycle d'une semaine et ainsi de suite. La composition des groupes sera les classes telles qu'elles existent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la nouvelle organisation scolaire à partir de la rentrée 2013-2014 telle que présentée ci-dessus et **CHARGE** le Maire de procéder aux recrutements des intervenants extérieurs.

Il **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette nouvelle organisation sont prévus au budget primitif 2013 et que l'année 2013-2014 sera une année d'expérimentation, des changements et adaptations pourront être proposés pour les années suivantes.
Unanimité.

NAISSANCES

Iban ROCHE

né le 27 juin 2012 de Elodie SOREAU et Vincent ROCHE

Vaujour

(rectificatif : oubli sur le n° 27 de février 2013)

Noé Jean-Paul Didier PLATS

né le 24 janvier 2013 de Grégory Patrick Michel PLATS et Estelle Arlette Solange GATE-FIN

Peuch Loule

Axel Lucien Michel RENAUDIE

né le 2 février 2013 de Sylvain RENAUDIE et Delphine Suzy Germaine GUITTON
Les Moulinottes

Gabriel Jean-Pierre Gérard DUVAL

né le 27 mai 2013 de Fabrice Jean-Claude Guy DUVAL et Carole LE BRIS

La Maurie

Océane DENOIX

née le 6 juin 2013 de Benjamin Louis DENOIX et

Marlène BARDAUD

Lacombe

MARIAGES

Marilyne LE GLÉAU et Benoît Louis LANDES

27 avril 2013 – Sauvagnac

Corinne Brigitte VEYSSET et André CARLE

13 juillet 2013 – Le Val Privas – La Rebeyrotte

DÉCÈS

Marie Catherine Odette MECHAUSSIE veuve MONS BERTRAND, 80 ans

décédée le 20 janvier 2013

Sicard

Albert Léon UMINSKI, 92 ans

décédé le 30 janvier 2013

Le Moulin Haut

Léon Bernard TERRIAC, 77 ans

décédé le 18 février 2013

36 Avenue de la Besse

Ernest Jean CHASSAIN, 86 ans

décédé le 2 avril 2013

Le Mons

Marcelle Henriette Marthe AGELOUX, 77 ans

décédée le 7 juin 2013

Le Moulin Haut

Alice ALGAY, 81 ANS

décédée le 18 juin 2013

La Grandie

L'AGENDA

JUILLET - AOUT

Tous les jeudis, marchés des producteurs de pays à partir de 17 heures - Place de l'Eglise

AOUT

mercredi 7 : visite aux flambeaux du Centre Bourg – Place de l'Eglise

SEPTEMBRE

du vendredi 6 au dimanche 8 : fête annuelle
samedi 14 – dimanche 15 : journées du patrimoine
vendredi 13 : don du sang – La grande salle.

OCTOBRE – NOVEMBRE

du 14 octobre au 16 novembre : « Bibliothèque en fête » - Bibliothèque de Sainte-Féréole

NOVEMBRE

dimanche 17 : cérémonie de La Besse

DECEMBRE

vendredi 27 : don du sang – Salle du Temps Libre
mardi 31 : réveillon de la Saint Sylvestre

NUMÉROS UTILES

Mairie : 05 55 85 78 00

ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

le samedi de 8 h 30 à 11 h (fermée en juillet et en août).

www.sainte-feréole.fr

École primaire : 05 55 85 78 53

École maternelle : 05 55 85 68 67

Maison de l'enfance : 05 55 84 25 87

Espace jeunes : 05 55 22 73 87

Médecins :

KIM Francis : 05 55 85 76 52

PARAUD Jean Henri : 05 55 18 08 63

Infirmières :

Mmes DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT : 05 55 85 65 91

Podologue : **DELPY Caroline** : 05 55 22 17 28

Kinésithérapeute : **CERMAK Vladimir** : 05 55 22 15 54

Pharmacie CROUCHET : 05 55 85 68 72

Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac : 05 55 85 73 79

Permanence en Mairie : 1er mardi de chaque mois de 14 h à 15 h 30

Assistante Sociale : Mme Françoise PESTEL-BESSE
présente en Mairie les 2ème et 4ème mardis de chaque mois.
sur rendez-vous au 05 55 74 49 72

Mission Locale : pour les jeunes de 16 à 25 ans : 05 55 17 73 00
(sur rendez-vous une fois par mois)

Maison d'accueil spécialisée : 05 55 85 66 43

La Poste : 05 55 85 74 00

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h

le samedi de 9 h à 12 h.

Heure de départ du courrier du lundi au samedi : 12 h.

TAXI pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communale d'Action Social :

Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif.

Mme PATRY au 05 55 92 98 88 ou Mme GAMBOA au 06 16 79 94 94.

Lemontant de la prise en charge du taxi (1,90 €) reste à la charge de l'utilisateur.

Transport à la demande par l'AGGLO :

Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement.

Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2 € l'aller-retour.

AGGLO - Service assainissement : 05 55 74 70 15

Déchetterie Malemort : 05 55 92 07 18

Lundi-mercredi-jeudi-vendredi-samedi : de 9 h à 12 h

et de 14 h à 18 h et mardi de 9 h à 12 h.

Gendarmerie de Donzenac : 05 55 85 69 50

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112 (portables)

SMUR : 15

Police Secours : 17

Photo : vue depuis le 2^{ème} étage de la Maison des Associations

Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole - 3, square du 14 juillet - 19270 Sainte-Féréole

Tél. 05 55 85 78 00 - Fax 05 55 85 66 65 - Courriel mairie.stefereole@wanadoo.fr

Site : <http://www.sainte-feréole.fr>